



RAPPORT ANNUEL 2007



Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage



■ SOMMAIRE

Rapport de gestion *Page 2*

Comptes annuels *Page 12*

Bilan
Compte de résultat
Tableau des flux de trésorerie
Annexe

Rapport général du commissaire aux comptes *Page 26*

Rapport spécial du commissaire aux comptes *Page 27*

**Rapport du président du conseil d'administration
sur le contrôle interne** *Page 29*

**Rapport du commissaire aux comptes
sur le rapport du président sur le contrôle interne** *Page 34*

Avis de convocation et projet de résolutions *Page 35*





■ RAPPORT DE GESTION

1. *Mot du Président.*

Le 4 juin, Jean Claude GAUDIN accompagné de nombreuses personnalités marseillaises est venu inaugurer le tunnel Rège.

Ce fut un grand moment de fierté pour les constructeurs et pour tous les collaborateurs de SMTPC à l'occasion de ce passage de flambeau.

Le tunnel est maintenant en service et donne toute satisfaction à ses utilisateurs. Plus de 10 000 véhicules l'utilisent en jour de semaine ce qui démontre bien son utilité tant pour l'accès au tunnel Prado Carénage que pour la desserte du quartier riverain.

L'activité de notre société s'est poursuivie à un rythme régulier tout au long de cette année 2007 avec une progression du chiffre d'affaires de plus de 6%. Le contentieux portant sur les peintures des parois du tunnel ayant été jugé par la Cour d'Appel d'Aix à notre avantage, une indemnisation de 550 000 euros passée en produits exceptionnels a permis de réaliser un résultat net de 10 millions d'euros.

Cette année encore, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a décidé de lancer la réalisation d'un nouveau tunnel dans le prolongement du notre afin d'offrir une véritable desserte aux quartiers sud de la ville.

Notre société a fait une proposition au groupement VINCI EIFFAGE qui a répondu à l'appel d'offres afin d'exploiter le moment venu en 2013 ce nouvel ouvrage.

De fait, ce projet intéresse doublement notre société car non seulement il apporte un développement de l'activité d'exploitation mais il est clair que la mise en service de cette nouvelle liaison facilitera grandement l'accès au centre ville et favorisera le trafic dans notre tunnel.

Ainsi se présente un nouveau défi. Ma conviction est que tous ceux qui seront amenés à y participer ne compteront pas leurs efforts et en tireront de grandes satisfactions dans leur vie professionnelle.

G. SABY



2 ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

2.1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

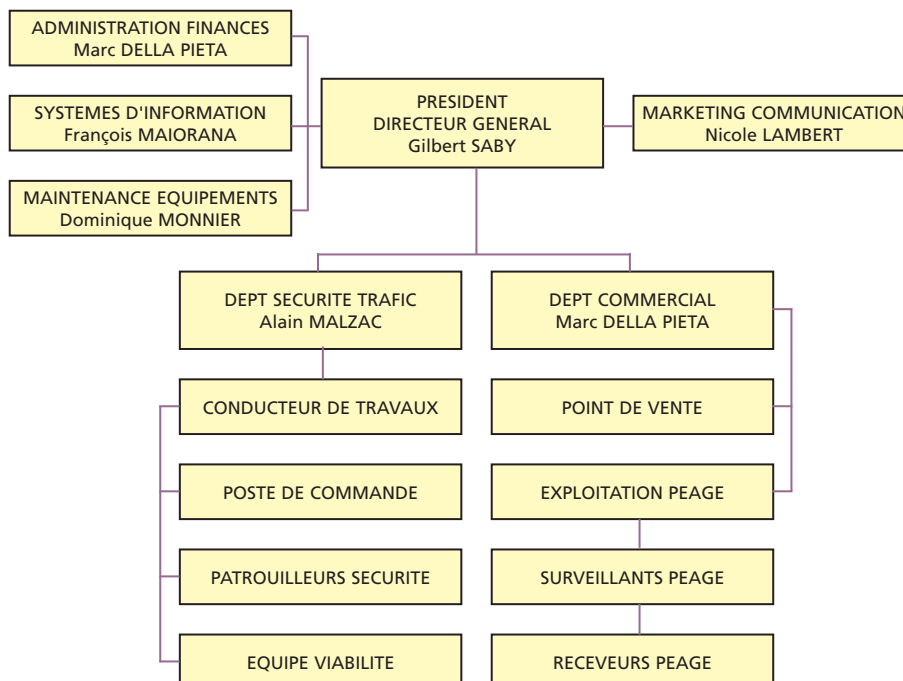
(au 31/12/07)

- Gilbert SABY, Président Directeur Général
 - BONNASSE LYONNAISE DE BANQUE, Administrateur
Représentée par M. Eric COTTE
 - CREDIT DU NORD, Administrateur
Représenté par M. Yvon LEA
 - EIFFAGE, Administrateur
Représentée par Mme Elisabeth BORNE.
 - EIFFAGE TP, Administrateur
Représenté par M. Philippe DELMOTTE
 - IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK, Administrateur
Représenté par M. Jérôme ALMERAS
 - SEMANA, Administrateur
Représenté par M. Nicolas NOTEBAERT
 - SOCIETE NOUVELLE DE L'EST DE LYON, Administrateur
Représenté par M. Pierre DELSENY
 - VINCI CONCESSIONS, Administrateur
Représenté par M. Antoine BRESOLIN
 - VINCI SA, Administrateur
Représenté par M. Fadi SELWAN
 - LES REPRESENTANTS DU COMITE D'ENTREPRISE
Gérard BISSON, collègue maîtrise cadres
Eric CILANO, collègue employés ouvriers
- PRESIDENTS D'HONNEUR : M. Henri BOCHET
M. Claude ABRAHAM

2.2 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- TITULAIRE : KPMG
Représenté par M. Georges MAREGIANO
- SUPPLEANT : M. André GUY

2.3 LA DIRECTION





■ RAPPORT DE GESTION

3 L'EXPLOITATION

Le cahier des charges de la concession fait obligation de maintenir l'ouvrage ouvert 24h sur 24 et dans les meilleures conditions d'usage et de sécurité même si le trafic est faible à certaines heures de la nuit.

C'est pourquoi la Société a mis en place des moyens permettant de faire face à ce type de situation et c'est au minimum cinq agents qui sont présents à tout moment sur les sites d'exploitation.

3.1 ENTRETIEN - MAINTENANCE

Les tâches d'entretien courant sont assurées par une équipe de six ouvriers. Ces agents peuvent intervenir en renfort de l'équipe sécurité sur tout événement le nécessitant.

Tous les travaux d'entretien en tunnel s'effectuent de nuit et par demi-chaussée de façon à ne pas interrompre la circulation.

Le nettoyage du tunnel se fait en régie à l'aide d'un engin spécialement adapté à ces travaux et qui respecte les contraintes de gabarit et de limitation du poids total en charge spécifiques au tunnel. Le nettoyage est effectué au minimum une fois par mois.

A la suite du programme de rénovation des parois du tunnel achevé en 2006, de nouvelles décorations ont été mises en place pour agrémenter le parcours. Les objectifs recherchés par cet aménagement ont été atteints et le revêtement des parois présente maintenant un aspect agréable pour les automobilistes et facile à nettoyer.

De très nombreux équipements sont indispensables à l'exploitation des tunnels : ventilation, éclairage, communications, alimentation en énergie ... Leur bon fonctionnement 24 h sur 24 conditionne la sécurité. De même, le péage où 75% des transactions s'effectuent sous forme informatique doit fonctionner en permanence. L'équipe chargée de la maintenance de ces équipements est constituée de deux électroniciens, trois électrotechniciens et un agent de maintenance. Un système d'astreinte permet des interventions à tout moment.

3.2 SÉCURITÉ TRAFIC

L'exercice annuel d'incendie s'est déroulé le 24 janvier 2007. Le scénario mis au point par le bataillon des Marins Pompiers de Marseille a permis de tester le système de désenfumage dans la zone du passage du Prado où les conduits de ventilation sont remplacés par des gaines souples.

Au cours de l'année, 1879 événements ont donné lieu à intervention de nos agents de sécurité. Ce nombre particulièrement élevé est en relation avec notre réseau de surveillance qui couvre la totalité de l'infrastructure et en particulier un nouveau système de détection automatique d'incidents (DAI) qui permet de détecter de façon quasi instantanée la moindre anomalie. L'intervention est déclenchée immédiatement ce qui est très apprécié de nos clients.

Le nombre d'accidents - 47- est en augmentation (29 en 2006). Il s'agit en fait d'accrochages bénins entre véhicules et 10 blessés légers sont à déplorer. Le dispositif d'absorption de chocs situé à l'extrémité côté Carénage se révèle toujours très efficace.

Il est à noter que malgré les dispositifs de signalisation routière où l'on rappelle systématiquement la hauteur maximale des véhicules admis sous le tunnel, et malgré la présence de portiques de limitation, 678 alertes ont été notées pour des véhicules hors gabarits.

3.3 PEAGE

L'année 2007 a été marquée par l'accroissement du nombre de passages payés par le télépéage qui assure maintenant plus de 40% des transactions en jour de semaine. Les badges de télépéage des sociétés d'autoroutes : «Liber't» sont acceptés sur les voies de péage à Marseille ce qui représente 24% du total des transactions en jours de semaine.

La société a conclu un accord avec le groupe pétrolier TOTAL pour accepter sa carte « GR » comme moyen de paiement à partir du 15 juillet 2004. C'est maintenant plus de 7% des transactions qui sont acquittées par ce moyen simple et peu coûteux en exploitation.

En conséquence, les paiements en espèces tombent à moins de 20% en jour de semaine.

Les jetons, expérimentés en fin d'année 94, gardent une clientèle spécifique qui considère que c'est un mode de paiement simple, économique et anonyme et qui facilite grandement le passage dans les voies puisqu'accepté par les bornes d'encaissement automatique.

3.4 ADMINISTRATION ET FINANCES

Sous l'autorité d'un cadre, le département administratif et financier comprend trois agents.

Ce département a en charge la totalité des tâches administratives et financières et dispose de logiciels de traitement de la comptabilité et des salaires. Seule l'édition des factures clients est assurée par un organisme extérieur.

3.5 INFORMATIQUE

La totalité de l'exploitation du système d'information est traitée en interne.

Le service informatique est en outre chargé de la maintenance de l'informatique industrielle très présente dans la gestion des équipements.



4 LE MARKETING

Dès l'ouverture du tunnel, il y a 14 ans, la SMTPC a mis en place une stratégie de marketing et de communication offensive qui s'est poursuivie en 2007 avec les mêmes objectifs : fidéliser la clientèle, promouvoir l'image souriante d'un tunnel au service de ses clients, conforter l'acceptation du premier ouvrage urbain à péage en France, développer les moyens de paiement automatiques et tout particulièrement le télépéage.

4.1 ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE RELATIONS PUBLIQUES

Réunions financières

Depuis l'introduction en bourse de ses actions sur le second marché d'Euronext Paris, la SMTPC organise des réunions financières destinées aux analystes financiers et à la presse financière.

La publication des résultats de l'année 2006 a été suivie par des réunions avec la presse financière et des analystes financiers : à Paris, dans les locaux de la SFAF (Société Française des Analystes Financiers) et à Marseille, au Palais de la Bourse.

Des articles sur le tunnel ont été diffusés à la suite de ces réunions par la presse locale et financière.

L'assemblée Générale de la SMTPC s'est tenue le 26 avril à Marseille.

L'A.G. a été suivie par une visite du chantier Rège en présence des actionnaires et du personnel de la SMTPC.

Hausse de tarif le 1^{er} janvier 2007

Différentes actions de communication ont été mises en place pour préparer et accompagner cette hausse.

Un communiqué publié dans les deux quotidiens régionaux La Provence et La Marseillaise, annonçait cette hausse et une publicité incitant les automobilistes à utiliser le Tunnel Pass a également été insérée dans ces deux quotidiens et dans le gratuit Marseilleplus (qui est distribué le matin au péage du tunnel). Les abonnés (possesseurs du télépéage Tunnel Pass ou Tunnel Pass Affaires) ont reçu un mailing d'information et le nouveau tarif.

Les télévisions locales FR3 Marseille, M6 Marseille, les radios (France Bleu Provence), la presse locale ... ont diffusé différents reportages sur la hausse. Globalement, cette hausse de tarif ne semble pas avoir eu de conséquences sur le comportement de la clientèle du tunnel.

Ouverture du tunnel Rège

Le tunnel Rège a été inauguré le lundi 4 juin par le Maire de Marseille, Jean Claude Gaudin. Plus de 500 personnes étaient présentes : le conseil d'administration de la SMTPC, les élus des 8^{ème} et 10^{ème} arrondissements, les représentants des Comités d'Intérêt de Quartier...

Les médias locaux : presse quotidienne, télévision (FR3, M6), les radios ... ont largement relayé l'ouverture avec des directs dès l'ouverture du tunnel à la circulation à 17h.

Pour préparer l'ouverture, une campagne de publicité pluri-médias avait été mise en place : Affichage pendant 2 semaines sur 40 panneaux « Prestige » de 8m2 répartis dans les quartiers sud de la ville directement concernés par ce nouveau raccourci et sur les MUPI mis à disposition par la ville de Marseille ; annonces presse dans La Provence et la Marseillaise et dans le gratuit Marseilleplus (en partie distribué au péage du tunnel tous les matins) ; Campagne radio sur RFM : 5 spots / jour aux meilleures heures d'écoute des

automobilistes pendant 2 semaines ; sans oublier le panneau lumineux positionné au péage du tunnel (affichage d'un clip pendant tout le mois de juin).

Campagne d'affichage 4m X 3m

Comme chaque année, à la rentrée scolaire en septembre, la SMTPC a mis en place une importante campagne d'affichage pour redonner aux automobilistes le « reflexe du tunnel ». 110 panneaux positionnés sur les principaux axes d'accès à la ville ont affiché la même campagne que l'année précédente : la petite voiture transformée en bonbon annonce « ...et la ville est plus douce ». D'autre part, 60 000 bonbons ont été distribués au péage (pendant 5 journées) pour accompagner cette nouvelle campagne.

Publicité radio, presse, télévision

Les radios partenaires du tunnel, Europe 2 et RFM ont diffusé au total 470 messages (30 secondes) aux meilleures heures d'écoute des automobilistes (le matin, à midi et en fin de journée). Ces radios et les antennes locales de RTL2, et Fun radio, ont été nos partenaires sur différents jeux concours ou opérations de partenariat.

Reportages sur les télévisions locales et dans la presse

Diffusés occasionnellement, ces reportages, à l'initiative des médias reprennent « à chaud » différents sujets et mentionnent le tunnel. Comme à l'occasion de la hausse de tarif ou de l'inauguration et de l'ouverture du tunnel Rège.

Distribution de Marseilleplus (quotidien gratuit) :

Ce gratuit, édité par la Provence a été distribué sur les 2 péages du tunnel, les jours de semaine, le matin de 7h30 à 9h. Les clients sont très satisfaits de cette opération.

4.2 ACTIONS DE PARTENARIAT

Comme les années précédentes, des opérations de partenariat ont été régulièrement mises en place plusieurs fois par mois avec différents opérateurs sportifs, commerciaux ou culturels qui sont de plus en plus nombreux à vouloir associer leur image à celle du tunnel. Ces actions permettent au tunnel d'être présent sur des événements qui sont toujours médiatisés et qui attirent des publics variés ; elles contribuent à donner au tunnel une image dynamique et sympathique.

Partenariats sécurité routière

Distribution d'alcootests au péage du tunnel

A l'occasion des journées de lutte contre l'alcool et les drogues au volant, en partenariat avec l'Automobile Club de Provence, 7000 alcootests ont été distribués au péage du tunnel. Les médias nationaux (France 2) ont également diffusé des images à l'occasion de l'opération initiée à Marseille par le Préfet de Police pour avertir les automobilistes que des contrôles d'alcoolémie seraient effectués le soir du réveillon de Noël.

La SMTPC a également participé à la journée de la courtoisie au volant en distribuant au péage une charte de bonne conduite et de nombreux petits cadeaux.



■ RAPPORT DE GESTION

Exemples de partenariats sportifs

Très nombreux, ils ne peuvent être tous cités. Parmi les principaux, on retiendra : le tournoi de tennis ATP OPEN 13 (autour de 45 000 spectateurs sur une semaine), le Mondial La Marseillaise de Pétanque (12 000 compétiteurs), le mondial de moto trial, une compétition de gymnastique féminine (Massilia Gym cup), des courses cyclistes (Grand Prix de Marseille et les Bosses du 13)...L'été, la SMTPC était présente sur les plages avec les tournois de beach rugby, de beach volley et soccer...

A l'occasion de ces partenariats, le tunnel est présent sur le terrain et dans les publicités presse et radio annonçant ces événements.

Exemples de partenariats artistiques et culturels

Le tunnel est partenaire depuis de nombreuses années du Festival de Marseille (danse et théâtre), de la Fiesta des Suds (chants et danses méditerranéennes) et de Festifemmes (festival de l'humour au féminin) qui se déroulent sur plusieurs semaines et attirent un public nombreux et varié.

La SMTPC a également renouvelé son partenariat avec l'Opéra de Marseille et le théâtre National de La Criée qui affichent le tunnel sur leur site et distribuent des retours gratuits dans le tunnel sur différents spectacles.

Exemples d'actions de mécénat, de solidarité

La SMTPC participe à l'opération de mécénat en faveur de la restauration intérieure de la basilique Notre Dame de la Garde, en affichant dans le tunnel un appel à souscription.

La SMTPC a également fait don à l'association Abbé Mandine de l'ancienne laveuse du tunnel. Cette machine transformée avec charrue, herse rotative, citerne... sera louée à des paysans sénégalais et l'argent récolté sera directement reversé à l'école d'un petit village de Casamance pour financer les frais de scolarité des enfants les plus démunis.

4.3 ACTIONS COMMERCIALES

Campagne de promotion du télépéage

La SMTPC a relayé en liaison avec les autoroutes ASF la campagne nationale de promotion du télépéage Liberté en proposant du 21 mai au 15 août, l'offre découverte du télépéage Temps Libre ASF :

Le télépéage Temps libre (ASF) est disponible immédiatement et sans frais au bureau de vente du tunnel, et 1 semaine de passages gratuits dans le tunnel et différents avantages comme la gratuité de la caution, la gratuité des frais de gestion ...etc

Pour faire connaître cette offre, 250 messages ont été diffusés sur RFM, 100 000 dépliants d'information ont été distribués au péage, des affichettes, un totem ont été mis en place sur les péages, une campagne de publicité insérée pendant 10 jours dans le gratuit Marseilleplus, les horaires d'accueil du bureau de vente élargis, un pop up ajouté sur le site internet...

En conclusion, d'excellents résultats avec la vente de 850 badges (350 Temps Libre et 500 Tunnel Pass).

Foire de Marseille :

La SMTPC était présente comme chaque année à la Foire internationale de Marseille qui se tient fin septembre pendant 10 jours. Le stand du tunnel mettait en avant le nouveau tunnel Rège et le télépéage. D'autre part, les jeux et animations organisés avec le journal La Marseillaise et différentes associations ont favorisé une bonne fréquentation du stand.

Autres salons :

La SMTPC était partenaire du salon nautique à La Ciotat (banderoles sur le site, page de publicité dans le programme diffusé dans les offices de tourisme des Bouches du Rhône), du salon de la piscine et des espaces verts, du salon de la moto et du scooter.

Opération été « Et si on passait par Marseille ! »

Cette opération qui a pour objectif principal d'inciter les touristes à passer par Marseille et le tunnel Prado Carénage a été mise en place pour la 12ème année consécutive pendant les mois de juillet et août. L'équipe marketing du tunnel (aidée de stagiaires d'école de commerce) s'est rendue sur les sites fréquentés par les touristes et a rencontré les prescripteurs du tunnel : offices de tourisme, loueurs de voiture, hôtels, campings ... laissant à leur disposition des plans de la ville de Marseille et du tunnel et des cartes promotionnelles avec une offre de réduction sur le péage. 5000 cartes promotionnelles ont été distribuées avec un taux de remontée de 14,5%. Cet excellent score s'explique par l'intérêt porté par les différents prescripteurs à cette opération dont ils ont pris l'habitude et qu'ils réclament.

Site internet : www.tunnelprado.com

Les différentes informations financières : rapport annuel, rapport d'activité, comptes intermédiaires ainsi que les communiqués financiers, chiffre d'affaires, résultats sont publiés sur le site du tunnel. L'internaute peut également y trouver toutes les informations utiles concernant la sécurité, les tarifs, la construction du tunnel Rège...

Depuis le mois de juin, les clients du tunnel possédant le télépéage Tunnel Pass peuvent consulter sur le site l'état de leur compte client, visualiser leurs passages...Les clients intéressés par le Tunnel Pass peuvent s'abonner en ligne.

4.4 DIVERS

Wire des Echos

Les informations financières « obligatoires » sont diffusées sur le site internet du tunnel et également sur le wire du journal Les Echos.



Fresques

Une fresque représentant la traversée de Marseille depuis le parc du 26ème centenaire jusqu'aux nouvelles tours d'Euroméditerranée a été posée début juin sur la nouvelle voie d'accès Rège / tunnel Prado Carénage.

Dans le tunnel, en direction du Prado, une nouvelle fresque symbolisant le parc du 26ème centenaire a remplacé (au niveau du garage Cantini) une ancienne création qui avait été endommagée par un véhicule.

Inauguration du volume en vitrail sur le rond Point Scott (accès Rège/ tunnel Prado Carénage / voirie de surface)

La SMTPC a proposé à MPM d'y installer cette œuvre de Jean Vérame, (connu pour avoir peint les rochers du désert), et a fait construire un socle en pierres.

Les Echos du tunnel : journal interne de la SMTPC

Ce journal interne est diffusé tous les deux mois auprès du personnel de la SMTPC.

Il est édité depuis le mois de mai 2006.

5 LES ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE

- Le tunnel Rège a été inauguré le 4 juin par Jean Claude GAUDIN, maire de Marseille et président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

L'intégration à la concession de ce nouvel accès au tunnel pour les quartiers sud avait été décidée en 2005 et les travaux ont été engagés dès le début du mois de janvier 2006. C'est avec trois mois d'avance que le tunnel a pu être mis en service pour la plus grande satisfaction des habitants et des élus. Grâce à une bonne prise en compte des nuisances du chantier par les entreprises de construction, les relations avec les riverains ont été bonnes.

Le trafic en jour de semaine dans le tunnel Rège est de 10 000 véhicules. Bien qu'il ne soit pas possible de le déterminer précisément car il n'y a pas de péage spécifique, le trafic supplémentaire devrait être de l'ordre de 1000 véhicules par jour.

- La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole a lancé un appel à candidatures portant sur la réalisation du tunnel Prado Sud dans le prolongement du tunnel Prado Carénage sous forme d'une délégation de service public.

Un groupement constitué par les groupes VINCI et EIFFAGE a présenté une offre et a sollicité SMTPC comme exploitant de ce futur ouvrage. Le dossier de réponse a été constitué pendant l'été et l'offre a été remise le 22 octobre.

En fin d'année, MPM a décidé d'entamer des négociations avec le groupe-

6 RÉSULTATS

16 237 357 véhicules sont passés dans le tunnel Prado Carénage en 2007 soit une moyenne journalière de 44 486 passages, en augmentation de 2,5 % par rapport à 2006.

Le chiffre d'affaires s'établit à 33,09 M€, en augmentation de 6,8% par rapport à l'exercice précédent. Le tarif de péage est passé de 2,40€ à 2,50€ le 1^{er} janvier 2007.

Le résultat d'exploitation est en hausse de 6,7% à 18,95 M€.

A la suite d'un arrêt favorable en Cour d'Appel d'Aix en Provence relatif à un contentieux fournisseur, la société a passé un produit exceptionnel de 553 557€ dans ses comptes du 1^{er} semestre. Les intérêts et pénalités de retard liés à ces indemnités (soit environ 226 000€) n'ont pas été enregistrés car le jugement a fait l'objet d'un pourvoi en cassation.

Le résultat net s'établit à 10,03 M€ en augmentation de 10,4% et après comptabilisation de l'impôt sur les sociétés pour un montant de 5,35 M€ et de la participation des salariés pour un montant de 0,32 M€

Le résultat par action est de 1,72 €.

Le Conseil soumettra à l'Assemblée Générale la proposition d'affectation de résultat ci-dessous :

L'Assemblée Générale constate que les comptes annuels font apparaître un bénéfice de l'exercice d'un montant de 10 027 521 euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- à la réserve légale, à concurrence de 5% du bénéfice de l'exercice, soit 501 376 euros,
- à titre de distribution de dividendes pour un montant 7 588 750,00 euros correspondant à un dividende de 1,30 euros par action, ce dividende étant éligible à l'abattement de 40%
- en report à nouveau le solde, soit 1 937 395 euros.

L'Assemblée Générale décide de fixer la date de mise en paiement des dividendes à compter du 20 mai 2007.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I, l'Assemblée Générale déclare qu'il a été distribué un dividende de 1,25 euros au titre de l'exercice 2006, 5,4 euros au titre de l'exercice 2005 et 5,2 euros au titre de l'exercice 2004 étant rappelé que le nominal de l'action a été divisé par 5 par décision de l'assemblée générale du 4 décembre 2006.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du C.G.I., les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même code.

Le tableau de résultat des cinq derniers exercices est reproduit ci-après.



■ RAPPORT DE GESTION

	Exercice 2003	Exercice 2004	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007
I. Capital en fin d'exercice					
Capital social	7 124 114	16 016 770	17 498 079	17 804 375	17 804 375
Nombre des actions ordinaires existantes (valeur nominale 15,25 € et 3,05 € à compter de 2006)	467 155	1 050 280	1 147 415	(*) 5 837 500	5 837 500
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion de titres	700 345	117 220	20 085	0	0
- par exercice de droits de souscription	0	0		0	0
II. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	25 841 848	27 095 204	29 392 720	30 987 213	33 093 121
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	13 479 862	16 643 291	19 550 089	20 995 634	23 343 775
Impôts sur les bénéfices	0	3 246 978	4 541 678	4 753 395	5 350 880
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	229 178	265 490	281 270	320 428
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	6 470 352	8 267 363	9 079 863	10 027 521
Résultat distribué	0	5 461 456	6 196 041	7 295 581	7 588 750
III. Résultat par actions					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	29	13	13	(*) 2,73	3,03
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0	6,2	7,2	(*) 1,56	1,72
Dividendes attribués à chaque action (*) (division par 5 du nominal de l'action)	0	5,2	5,4	(*) 1,25	1,30
IV. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
- ingénieurs et cadres	7	7	7	7	7
- agents de maîtrise	24	25	25	25	27
- employés et techniciens	37	36	33	38	36
	68	68	65	70	70
Montant de la masse salariale de l'exercice	1 910 024	2 020 788	2 003 785	2 114 787	2 323 882
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, ...)	883 787	893 934	968 463	1 057 472	1 151 199



7 SITUATION D'ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2007, les soldes en principal des emprunts conclus par SMTPC auprès d'un pool bancaire et de l'établissement financier BEI s'élèvent respectivement à 65,34 M€ et 14,52 M€, soit un total de 79,86 M€.

Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit au cours de l'exercice et le montant des remboursements en principal s'est élevé à 6,06 M€.

L'emprunt auprès du pool bancaire supporte un taux variable et l'emprunt BEI est rémunéré à taux fixe. Au 31 décembre 2007, SMTPC détient des swaps de taux lui permettant de limiter les risques liés à la variabilité des taux et de se conformer aux dispositions de la convention de crédit qui prévoit que 85% de l'en-cours de la dette contractée à taux variable fasse l'objet d'une couverture de taux.

Les échéances de remboursement à venir sur les exercices 2008 et 2009 s'élèveront à 19,1M€ soit près de 25% de la dette résiduelle.

8 VIE SOCIALE

SMTPC assume une mission de service permanent. C'est pourquoi plus de la moitié des employés effectuent leur travail par poste.

De façon habituelle la durée des postes est de 8 heures pour une durée hebdomadaire moyenne de 34 heures.

Les travailleurs non postés ont une durée de travail hebdomadaire de 35 heures.

L'évolution de la masse salariale a été de 5,9% par rapport à 2006 du fait de l'embauche de 2 agents supplémentaires.

La société poursuit ses efforts en matière de formation du personnel et le budget formation a atteint un montant de 38 371 € hors valorisation du temps passé.

La participation aux résultats qui sera versée au titre de l'exercice 2007 pour un montant de 320 438 € est en augmentation de 14% par rapport à 2006

L'effectif moyen s'est élevé à :

- mandataires sociaux	1
- cadres	6
- agents de maîtrise	27
- employés ouvriers	36

ACTIONNARIAT

Conformément aux dispositions de l'Article L 233-13 du Code de commerce modifiées par la Loi pour la confiance et la modernisation de l'économie n°2005-842 du 26 juillet 2005, nous vous indiquons les informations suivantes liées à l'actionnariat de la société :

Actionnaires détenant plus du quart du capital ou des droits de vote

	31 décembre 2007			31 décembre 2006		
	Nombre d'actions	Parts en %	Parts en droit de vote en %	Nombre d'actions	Parts en %	Parts en droit de vote en %
EIFFAGE	1 671 510	28,6 %	28,6 %	1 671 510	28,6 %	28,6 %
VINCI CONCESSIONS	1 779 900	30,5 %	30,5 %	1 779 900	30,5 %	30,5 %
TOTAL	3 451 410	59,1 %	59,1 %	3 451 410	59,1 %	59,1 %

Au 31 décembre 2007, la participation des salariés au capital de la société est de 0,2%.

Dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise, un fonds d'action SMTPC a été mis à la disposition du personnel de la société. La société a abondé de 500€ les versements effectués sur ce fonds. 40 agents ont participé à cette opération. Dans le cadre du contrat de liquidité ouvert auprès de la société de bourse Gilbert Dupont, la société détenait 1905 de ses propres actions.

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

Au cours de l'exercice 2007, la rémunération brute versée aux mandataires sociaux s'est élevée à 139 960€ dont 12 000€ de part variable pour M. Gilbert Saby, Président Directeur Général. La société a souscrit un engagement de retraite supplémentaire dans le cadre de l'article 83 du CGI ainsi qu'un contrat d'assurance vie dans le cadre de l'article 82 du CGI ; les charges supportées à ce titre par la société au cours de l'exercice 2007 s'élèvent respectivement à 8 657€ et 14 283€.

Il n'y a pas eu de versement de jetons de présence.

Les mandats sociaux détenus par les Administrateurs en poste au 31/12/2007 sont indiqués ci-dessous :

- M. Yvon LEA représentant CREDIT DU NORD, Administrateur , PDG de la Sté d'Investissement Etoile Variable Spread
- Mme Elisabeth BORNE représentant EIFFAGE, Administrateur, Président de H'ennez Président de Héveil Administrateur de NORSCUT, TP FERRO, AREA, APRR, A'LIENOR, EIFFARIE Administrateur représentant permanent d'EIFFAGE au Conseil de : Eiffage Connectic 78 Eiffage Connectic 39
- M. Philippe DELMOTTE représentant EIFFAGE TP, Administrateur, Président de : SAS VERDUN PARTICIPATION 2 Président du Conseil de : NORSCUT (Portugal)



RAPPORT DE GESTION

- M. Max ROCHE représentant EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS
 Administrateur de :
 COMPAGNIE EIFFAGE DU VIADUC DE MILLAU
 VERDUN PARTICIPATION 1 / 2
 APRR
 EIFFARIE (SAS)
 FINANCIERE EIFFARIE (SAS)
 Administrateur représentant permanent de APRR au Conseil de :
 AREA
 Membre du conseil de surveillance de :
 FCPE EIFFAGE 2011
 PROBTP FINANCES
- M. Eric COTTE représentant BONNASSE LYONNAISE DE BANQUE,
 Administrateur,
 BONNASSE LYONNAISE DE BANQUE
 Administrateur représentant permanent de BLB au Conseil de :
 IMMOCIL
 SEMOVIM
 IAD - INSTITUT D'ASSISTANCE AU DEVELOPPEMENT DES PETITES ENTRE-
 PRISES REGIONALES
- M. Fadi SELWAN représentant VINCI SA, Administrateur,
 Président Directeur Général de :
 ERATO
 Administrateur et Directeur Général Délégué de :
 FHYT (Forces Hydro -Techniques)
 Administrateur de :
 SOCIETE DU PORT DE PLAISANCE DE TREBEURDEN (S.P.T.)
 Représentant permanent de ERATO au Conseil de :
 MUSE
 URANIE
 Représentant permanent d'EIFFAGE au Conseil de :
 Forces Hydrauliques de Meuse (FHYM)
- M. Nicolas NOTEBAERT représentant de SEMANA, Administrateur,
 Administrateur de :
 ARCOUR
 SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE CHAMBERY (SEACA)
 SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE GRENOBLE ST GEOIRS
 (SEAG)
 SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE CLERMONT FERRAND
- Pierre DELSENY, représentant de SNEL, Administrateur
 Administrateur de
 MORGAN VINCI LTD
 TRANS JAMAICAN HIGHWAYS
 LUSOPONTE
 GESTIPONTE
- Antoine BRESOLIN, représentant de VINCI CONCESSIONS,
 Administrateur
 Administrateur de
 SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE CLERMONT FERRAND
 SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE GRENOBLE

LUSOPONTE
 VIA SOLUTIONS THÜRINGEN GMBH & Co. KG
 VINCI CONCESSIONS DEUTSCHLAND

Les mandats d'administrateur de BONNASSE LYONNAISE DE BANQUE et VINCI SA arrivent à expiration à la prochaine assemblée générale. Le conseil propose leur renouvellement.

Le mandat d'administrateur de IXIS CIB a pris fin le 31 décembre du fait de la dissolution de la société.

Le conseil propose la nomination de NATIXIS en tant qu'administrateur en lieu et place d'IXIS CIB.

9 PERSPECTIVES 2008

L'application de la clause de révision des tarifs de péage conduira à une augmentation du tarif de péage de 0,10€ le 1^{er} juillet 2008.

La prévision de croissance du trafic est de 2% par rapport à 2007.

L'effort commercial sera poursuivi sur les deux thèmes: accroître la fréquentation du tunnel, favoriser l'utilisation des moyens de paiement informatiques et en particulier le télépéage.

Le Conseil de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole a approuvé, lors de la réunion du 8 février, le choix du groupement Vinci, Vinci Concessions, Eiffage pour la concession du tunnel Prado sud.

SMTPC a participé à l'offre du groupement et celui-ci envisage de lui confier l'exploitation de cet ouvrage dans le cadre d'un contrat de sous-traitance de la société concessionnaire.

Le tunnel Prado Sud se connecte sur le tunnel en service au droit des installations de péage. Les liens entre les deux concessions seront donc nécessairement très étroits et SMTPC sera donc associé étroitement au projet.



10 SMTPC ET LA BOURSE

L'action SMTPC a été introduite au second marché d'EURONEXT Paris le 9 juillet 2004.

Le cours retenu à l'introduction était celui du haut de la fourchette, soit 77€. L'Assemblée Générale de la société a décidé de diviser par 5 la valeur nominale de l'action le 3 décembre 2006. La valeur de l'action au 31/12/07 était de 33,67 €.

Un contrat de liquidité, en vue de réguler le cours de l'action de la société, a été mis en place au cours de l'exercice avec la société de bourse qui a respectivement acquis et cédé, au cours de l'exercice 2007, et pour le compte de la société 36652 et 35553 actions pour un prix moyen d'acquisition de 39,10 euros et un prix moyen de vente de 39,11 euros. Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions propres détenues par la société s'élève à 1905 actions (soit 0,03% du capital de la société) représentant une valeur totale inscrite à l'actif du bilan de la société pour 25 744 euros et une valeur nominale totale de 5810,25 euros. Le montant net des plus values de cession se rapportant à ces opérations n'est pas significatif.

Le tableau des statistiques de transactions des actions se présente comme suit :

Années	2007		2006	
	Nombre de titres négociés	Cours moyen pondéré	Nombre de titres négociés	Cours moyen pondéré
Janvier	95256	39.35	11 643	124,48
Février	145859	39.22	18 057	132,26
Mars	46409	39.14	42 020	133,71
Avril	27868	40.97	15 062	136,44
Mai	33054	40.8	53 931	143,00
Juin	37882	40.52	25452	141,55
Juillet	49625	39.83	6 691	146,04
Août	43880	39.81	17 554	148,79
Septembre	79127	38.84	22 182	163,10
Octobre	30595	38.98	25 988	173,75
Novembre	45524	37.34	8 113	172,87
Décembre*	51969	35.56	86 548	38,13

* Division par 5 de la valeur de l'action en décembre 2006

Afin de permettre le fonctionnement d'un contrat de liquidité une résolution visant l'achat d'actions propres sera soumise au vote de l'assemblée générale.

11 LE TUNNEL ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Indépendamment des aspects économiques qui ont conduit la municipalité de Marseille à faire le choix de concéder la construction et l'exploitation du tunnel Prado Carénage, c'est d'abord l'amélioration de la qualité de l'environnement pour les habitants de la ville qui motivait la création de cet ouvrage.

Les résultats peuvent alors s'établir à l'aune du nombre de véhicules qui chaque jour empruntent le tunnel.

La consommation de carburants et la pollution :

La traversée de la ville à une vitesse constante de 60 à 70 KM/H optimise la consommation de carburant des véhicules et par conséquent diminue sensiblement la pollution issue de la circulation automobile.

Le bruit

De la même façon, le bruit généré par le trafic routier à l'intérieur du tunnel reste confiné. Les traitements des murs à chaque extrémité n'ont pas aggravé la situation antérieure où le trafic était sensiblement plus faible.

La sécurité

Les conditions de circulation – vitesse constante et faible, pas de croisements, pas de feux, pas d'obstacles, pas de piétons – font de cet axe de circulation un axe routier particulièrement sûr.

Des aménagements complémentaires de sécurité sont réalisés lorsque des problèmes spécifiques surviennent.

Ainsi en extrémité nord du tunnel, le tracé est sinueux et la vitesse est limitée à 40 Km/h. Cette zone s'est révélée accidentogène car certains automobilistes ne respectaient pas cette limitation. La signalisation a donc été renforcée et un ralentisseur transversal installé. De plus un dispositif d'absorption de chocs a été mis en place sur le musoir d'extrémité. Même si des accidents se produisent de temps à autre, ceux-ci n'ont plus du tout le caractère de gravité que nous avons connu au démarrage de l'exploitation.

Au cours de l'année 2003, le poste de Contrôle a fait l'objet d'une rénovation complète de façon à améliorer la surveillance du trafic et réduire les délais d'intervention des services de secours. Les équipements de surveillance et de sécurité du tunnel Rège ont été raccordés au poste central.

Le temps gagné

Les utilisateurs de l'ouvrage déclarent gagner plus de 20 minutes sur leur temps de parcours. Un calcul simpliste conduit à considérer que 15 000 heures par jour sont utilisées à des choses plus intéressantes que la conduite automobile. On peut aussi considérer que les conducteurs sont plus détendus malgré l'environnement souterrain que sur les itinéraires urbains de surface où la vigilance doit être permanente.

Pour bien montrer notre conviction sur l'implication du tunnel dans le développement durable, la dernière campagne de communication en affichage 4x3 faisait figurer un bonbon avec le texte « et la ville est plus douce ».



■ COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007

BILAN ACTIF

(en euros)

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Immobilisations incorporelles nettes (note 2)	568 885	458 684
Immobilisations corporelles		
- Valeurs brutes (note 3)	188 937 387	182 304 164
- Amortissements (note 3)	(73 709 416)	(66 516 396)
- Montants nets	115 227 971	115 787 768
Immobilisations incorporelles & corporelles mises en concession	115 796 856	116 246 452
Stocks nets (note 4)	134 001	177 719
Créances clients et comptes rattachés nets	258 470	264 913
Autres créances nettes	927 319	447 560
Actions propres (note 5)	64 922	25 744
Disponibilités (note 6)	10 083 975	13 078 903
Charges à étaler (note 7)	1 538 356	1 754 935
Charges constatées d'avance (note 8)	1 284 696	1 316 069
Total de l'actif circulant (note 15)	14 291 739	17 065 843
Total de l'actif	130 088 595	133 312 295

BILAN PASSIF

(en euros)

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Capital	17 804 375	17 804 375
Primes d'émission et de conversion	10 682 630	10 682 630
Réserve légale	1 185 463	731 469
Autres réserves	100 000	100 000
Report à nouveau	3 463 142	2 132 853
Résultat net de l'exercice	10 027 521	9 079 863
Capitaux propres (note 9)	43 263 131	40 531 190
Provisions pour charges (note 10)	1 324 807	1 346 938
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (note 11)	80 298 838	86 475 268
Avances reçues des clients	550 408	519 412
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	451 419	424 626
Dettes fiscales et sociales (note 12)	2 307 647	1 722 407
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	817 641	1 112 465
Autres dettes (note 13)	884 896	947 161
Produits constatés d'avance (note 14)	189 808	232 828
Total des dettes (note 15)	85 500 657	91 434 167
Total du passif	130 088 595	133 312 295



COMPTE DE RÉSULTAT

(en euros)

	Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2007	31 décembre 2006
Recettes de péages (note 16)	32 888 671	30 771 228
Prestations annexes	204 450	215 985
Chiffre d'affaires	33 093 121	30 987 213
Autres achats et charges externes	(2 439 343)	(2 350 951)
Impôts, taxes et versements assimilés	(613 091)	(564 193)
Salaires et traitements	(2 365 263)	(2 232 651)
Charges sociales	(1 151 199)	(1 057 472)
Dotations aux amortissements de caducité	(6 586 390)	(5 991 932)
Dotations aux amortissements techniques	(1 090 971)	(873 243)
Dotations aux provisions et reprises, nettes	32 416	(15 931)
Autres produits et charges, nets (note 17)	66 471	(142 538)
Charges d'exploitation	(14 147 370)	(13 228 911)
Résultat d'exploitation	18 945 751	17 758 302
Produits financiers	616 801	664 361
Intérêts et charges assimilées	(4 399 618)	(4 267 092)
Résultat financier (note 18)	(3 782 817)	(3 602 731)
Résultat courant avant impôt et participation	15 162 934	14 155 571
Résultat exceptionnel (note 19)	535 895	(41 043)
Impôt sur les bénéfices (note 20)	(5 350 880)	(4 753 395)
Participation des salariés	(320 428)	(281 270)
Résultat net	10 027 521	9 079 863



■ COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en euros)

Exercice de 12 mois clos le
31 décembre 2007

31 décembre 2006

Résultat net	10 027 521	9 079 863
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
- Variation des stocks	54 003	(6 610)
- Dotations aux amortissements et aux provisions	1 058 555	889 174
- Dotations aux amortissements de caducité	6 586 390	5 991 932
- Charges à étaler	216 579	229 379
- Plus ou moins-values de cession	8 867	41 123
Incidences de la variation des intérêts courus non versés	(116 582)	(102 535)
Incidences de la variation des créances et dettes d'exploitation	80 937	(728 579)
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	17 916 270	15 393 747
Encaissements sur cessions d'immobilisations	18 102	14 567
Paiements sur acquisitions d'immobilisations	(7 535 087)	(11 801 061)
Flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	(7 516 985)	(11 786 494)
Remboursement des crédits bancaires	(6 059 848)	(5 259 491)
Dividendes	(7 295 580)	(6 196 041)
Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement	(13 355 428)	(11 455 532)
Variation de trésorerie	(2 956 143)	(7 848 279)
Trésorerie à l'ouverture	13 103 635	20 951 914
Trésorerie à la clôture	10 147 492	13 103 635
La trésorerie à la clôture est constituée par les éléments suivants :		
Disponibilités	10 083 975	13 078 903
Concours bancaires courants	(1 405)	(1 012)
Actions propres	64 922	25 744
Total	10 147 492	13 103 635



COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS, EXERCICE 2007 ANNEXE

NOTE LIMINAIRE

La société a pour activité la concession de la construction et de l'exploitation du tunnel du Prado Carénage à Marseille. Le contrat de concession prendra fin en 2025, soit 32 ans après la mise en service du tunnel qui a eu lieu le 18 septembre 1993.

Aux termes d'un avenant au contrat de concession notifié le 26 août 2005, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a étendu la concession à la réalisation, au financement et à l'exploitation d'un ouvrage souterrain dénommé « tunnel Louis Rège » et à ses accès.

Cet ouvrage permet une liaison directe et gratuite entre le tunnel Prado Carénage et l'avenue du Prado. Le tunnel Louis Rège a été inauguré le 4 juin 2007.

NOTE 1. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes ont été établis en conformité avec le code de commerce et le règlement CRC 99-03.

La société n'ayant pas de filiale et de participation, elle ne peut pas établir de comptes consolidés. Dès lors, le règlement européen imposant aux sociétés cotées européennes d'établir leurs comptes consolidés conformément aux normes IFRS ne peut s'appliquer à la société.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement par des logiciels informatiques d'exploitation dont la valeur brute au bilan représente le coût d'acquisition. Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur une durée comprise entre 5 et 8 ans pour les logiciels d'exploitation commerciale et de 3 ans pour les autres logiciels.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de construction. S'agissant du tunnel, ce coût inclut l'ensemble des frais engagés pendant la phase de construction du tunnel, notamment les frais de conception, de construction et les frais financiers.

Les immobilisations rattachées à la concession se répartissent entre les biens non renouvelables et les biens renouvelables. Cette dernière catégorie regroupe les immobilisations qui devront être renouvelées au moins une fois avant la fin de la concession.

L'amortissement de caducité est pratiqué sur la totalité des immobilisations mises en concession, renouvelables et non renouvelables, et a pour but de ramener à une valeur nulle les immobilisations concédées puisqu'elles sont appelées à être remises gratuitement au concédant à la fin de la concession en 2025.

L'amortissement de caducité est déterminé de façon linéaire sur la durée résiduelle de la concession. Le montant de l'amortissement de caducité est présenté à l'actif du bilan en déduction de la valeur brute des immobilisations

non renouvelables. Les dotations constituent des charges d'exploitation. L'amortissement technique s'applique aux immobilisations renouvelables. Il est déterminé selon la méthode linéaire sur la base de la valeur d'entrée des biens correspondants et en fonction de leur durée de vie estimée.

Provision pour grosses réparations

Certains éléments entrant dans la composition des immobilisations non renouvelables mises en concession nécessitent des remises en état périodiques, notamment la chaussée, les peintures et la signalisation dans le tunnel. Les provisions pour grosses réparations ont pour objet de répartir par avance sur plusieurs exercices le coût des réparations lorsqu'elles sont individuellement de montants significatifs. Ces provisions sont révisées chaque année en fonction, notamment, des éléments techniques disponibles à la date de l'arrêté des comptes. Elles figurent au passif du bilan dans la rubrique « provisions pour charges ».

Les dépenses d'entretien et de réparations courantes ou celles présentant un caractère préventif ayant vocation à prévenir les dégradations, pannes ou accidents que pourrait subir un bien immobilisé, sont considérées comme des charges de l'exercice.

Stocks

Les stocks sont composés essentiellement des badges de télépéage et des jetons de paiement. Ils figurent au bilan à leur coût d'acquisition déterminé selon la formule du coût moyen pondéré. Les badges de télépéage acquis à compter du 1er janvier 2005 sont immobilisés et amortis sur une durée de 5 ans.

Actions propres

La société a conclu un contrat de liquidité avec un intermédiaire financier qui réalise dans ce cadre des opérations d'achats et de ventes des actions de la société pour le compte de la société. Ces actions sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition et sont présentées à l'actif du bilan dans la rubrique « actions propres ». Le cas échéant, elles font l'objet de dépréciations pour ramener leur valeur nette au bilan à leur valeur boursière.

Charges à étaler

Les coûts directement liés à la mise en place des emprunts souscrits en 2003, dans le cadre du refinancement de la dette à long terme, sont comptabilisés en tant que frais financiers accessoires aux nouveaux emprunts et sont étalés sur la durée des emprunts de manière actuarielle.

Engagements sociaux

(i) Indemnités de départ à la retraite

La société verse à son personnel des indemnités de départ à la retraite dont le calcul est fixé par un accord d'entreprise. L'indemnité n'est versée qu'à la condition que le salarié soit présent dans l'entreprise au moment du départ à la retraite. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges" pour un montant net de la juste valeur des actifs liés à ce régime (versements effectués auprès d'un fonds d'assurance externe pour assurer la couverture de ces engagements).



COMPTES ANNUELS

(ii) Médailles du travail

Les médailles du travail sont attribuées aux salariés ayant successivement 20 ans, 30 ans, 35 ans et 40 ans d'ancienneté. La société prend en charge le paiement de la médaille et le versement d'une gratification sous condition que le salarié ait une ancienneté supérieure à 15 ans au sein de la société à la date d'attribution de la médaille du travail. L'engagement correspondant fait l'objet d'une évaluation actuarielle comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour charges".

Opérations de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts

La société procède à des opérations de swaps d'intérêt visant à fixer le taux d'intérêt de son endettement à taux variable. Les sommes nettes versées ou

reçues du fait des contrats de swap sont enregistrées en résultat financier simultanément aux intérêts variables faisant l'objet de la couverture.

Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les bénéfices enregistrée au sein du compte de résultat de la société représente l'impôt à payer à l'administration fiscale au titre de l'exercice clôturé. La société n'enregistre pas les impôts différés. Les passifs d'impôts différés seraient principalement issus des charges à étaler et de l'inclusion dans le coût du tunnel des intérêts d'emprunt supportés en phase de construction. Les actifs d'impôts différés auraient pour origine certaines provisions considérées temporairement comme non déductibles au plan fiscal.

NOTE 2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de logiciels d'exploitation commerciale.

Elles ont varié comme suit au cours de l'exercice 2007 :

	31 décembre 2006	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2007
Valeurs brutes	1 528 600	252 335	-	1 780 935
Amortissements	(1 069 916)	(142 134)	-	(1 212 050)
Montants nets	458 684	110 201	-	568 885

NOTE 3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des immobilisations corporelles a évolué comme suit au cours de l'exercice 2007 :

	31 décembre 2006	Acquisitions	Cessions	31 décembre 2007
Immobilisations non renouvelables	160 279 650	16 408 619	-	176 688 269
Immobilisations renouvelables	10 627 865	1 979 332	(370 241)	12 236 956
Immobilisations en cours	11 396 649	(11 384 487)		12 162
Total	182 304 164	7 003 464	(370 241)	188 937 387

La nouvelle bretelle d'accès (tunnel Louis Rège) au tunnel permettant une liaison directe entre le tunnel principal et l'avenue du Prado a été inaugurée le 4 juin 2007. Le montant total des investissements se rapportant à cet accès s'élève à 17.344.965 euros.

Les amortissements (amortissements de caducité et amortissements techniques) des immobilisations corporelles ont enregistré les variations suivantes au cours de l'exercice :

	31 décembre 2006	Dotations	Reprises	31 décembre 2007
Amortissements de caducité	59 846 204	6 586 389	-	66 432 593
Amortissements techniques	6 670 192	948 837	(342 206)	7 276 823
Total	66 516 396	7 535 226	(342 206)	73 709 416



NOTE 4. STOCKS

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Valeurs brutes	366 640	420 643
Provisions pour dépréciation	(232 639)	(242 924)
Valeurs nettes	134 001	177 719

Les provisions pour dépréciation ont pour objet l'étalement du coût des badges sur leur durée de vie estimée (5 ans).

NOTE 5. ACTIONS PROPRES

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu en 2006 avec un intermédiaire financier, ce dernier a procédé aux opérations suivantes pour le compte de la société :

	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Nombre d'actions	Valeurs	Nombre d'actions	Valeurs
Ouverture	806	25 744	-	-
Achats d'actions	36 652	1 429 678	4 841	154 624
Ventes d'actions	(35 553)	(1 390 500)	(4 035)	(128 880)
Clôture	1 905	64 922	806	25 744

Le montant net des résultats de cession réalisé sur les ventes d'actions de la société représente une moins-value d'un montant de 167 euros pour l'exercice (aucune plus-value ni moins-value constatée au cours de l'exercice 2006).

NOTE 6. DISPONIBILITÉS

Analyse par nature

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Comptes courants bancaires actifs	10 028 100	12 958 224
Caisses	55 875	120 679
Total	10 083 975	13 078 903

La société a l'obligation de maintenir en comptes courants un montant au moins égal à la moitié du montant total en intérêts et principal du service annuel de sa dette bancaire.

NOTE 7. CHARGES À ÉTALER

Les charges à étaler sont exclusivement composées des coûts de mise en place des emprunts reçus au cours de l'exercice 2003.

Analyse de la variation des charges à étaler

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Montant net à l'ouverture	1 754 935	1 984 314
Reprises en résultat	(216 579)	(229 379)
Montant net à la clôture	1 538 356	1 754 935

Echéances de comptabilisation en charges

	Charges à rapporter aux résultats futurs
2008	201 945
2009	187 420
2010	177 749
2011	163 388
2012	144 791
Au-delà	663 063
Total	1 538 356



COMPTES ANNUELS

NOTE 8. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Analyse par nature

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Commissions versées au garant de la dette bancaire	1 035 503	1 205 382
Contrats de maintenance	38 064	9 809
Commissions d'agent	5 975	9 023
Primes sur contrat de swap	14 548	24 548
Primes sur contrats d'assurance	140 039	12 222
Autres	50 567	55 085
Total	1 284 696	1 316 069

Echéances de comptabilisation en charges

	Commissions versées au garant	Autres	Total
2008	188 664	221 632	410 296
2009	131 479	18 413	149 892
2010	118 300	9 148	127 448
2011	105 811	-	105 811
2012	92 822	-	92 822
Au-delà	398 427	-	398 427
Total	1 035 503	249 193	1 284 696

NOTE 9. CAPITAUX PROPRES

La variation des capitaux propres a été la suivante :

	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
31 décembre 2005	17 498 079	10 376 534	318 101	100 000	474 899	8 267 363	37 034 976
Augmentation de capital liée aux conversions des titres subordonnés convertibles	306 296	306 096	-	-	-	-	612 392
Affectation du résultat 2005	-	-	413 368	-	7 853 995	(8 267 363)	-
Dividendes versés	-	-	-	-	(6 196 041)	-	(6 196 041)
Résultat 31 décembre 2006	-	-	-	-	-	9 079 863	9 079 863
31 décembre 2006	17 804 375	10 682 630	731 469	100 000	2 132 853	9 079 863	40 531 190
Affectation du résultat 2006	-	-	453 994	-	8 625 869	(9 079 863)	-
Dividendes versés	-	-	-	-	(7 295 581)	-	(7 295 581)
Résultat 31 décembre 2007	-	-	-	-	-	10 027 521	10 027 521
31 décembre 2007	17 804 375	10 682 630	1 185 463	100 000	3 463 142	10 027 521	43 263 131

Au 31 décembre 2007, le capital social est composé de 5.837.500 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,05 euros (identique au 31 décembre 2006). Il est entièrement libéré.

Les dividendes distribués au titre de l'affectation du résultat de l'exercice 2006 se sont élevés à 1,25 euros par action, soit un montant total de 7.295.581 euros compte tenu de 1.035 actions détenues par la société à la date de versement de ce dividende.



NOTE 10. PROVISIONS POUR CHARGES ET PASSIFS ÉVENTUELS

Nature et variation des provisions pour charges

La nature et la variation des provisions pour charges qui sont inscrites au passif du bilan en application des principes décrits en note 1, se présentent comme suit :

	31 décembre 2006	Dotations	Reprises	31 décembre 2007
Provision pour engagements sociaux	200 536	5 576	-	206 112
Provision pour grosses réparations	1 146 402	61 514	(89 221)	1 118 695
Total	1 346 938	67 090	(89 221)	1 324 807

Analyse de la provision pour engagements sociaux

La provision pour engagements sociaux s'analyse comme suit :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Dette actuarielle relative aux indemnités de départ à la retraite	292 117	260 626
Juste valeur des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	(138 049)	(106 166)
Dette actuarielle nette relative aux indemnités de départ en retraite	154 068	154 460
Dette actuarielle au titre des médailles du travail	52 044	46 076
Total provision pour engagements sociaux	206 112	200 536

Le montant net de la dette actuarielle a évolué comme suit :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Dette actuarielle nette à l'ouverture	200 536	131 007
Charge estimée au cours de l'exercice	59 176	120 260
Prestations servies au cours de l'exercice	(21 717)	-
Versement effectué à une compagnie d'assurance en couverture de l'engagement	(50 000)	(50 000)
Remboursement effectué par la compagnie d'assurance au titre des prestations servies par la société	21 717	-
Rémunération des actifs placés en garantie de la dette actuarielle	(3 600)	(731)
Dette actuarielle nette à la clôture	206 112	200 536

Le taux d'actualisation retenu pour évaluer la dette actuarielle au 31 décembre 2007 est un taux moyen de 4,83% (taux de 4% retenu au 31 décembre 2006) et le taux de progression des salaires est de 2% (taux identique au 31 décembre 2006). L'évaluation tient également compte de la mortalité avant l'âge de départ à la retraite et de la probabilité que le salarié quitte l'entreprise avant la date de son départ à la retraite. De plus, la société retient comme hypothèse le départ à l'initiative du salarié et, par conséquent, applique un taux de charges sociales de 50% au calcul du montant de la dette actuarielle. La dette actuarielle relative aux médailles du travail est, quant à elle, déterminée sans charges sociales dans la mesure où elle respecte les conditions de non assujettissement.

Les versements effectués à une compagnie d'assurance en couverture de l'engagement de la société vis-à-vis de ses salariés en matière d'indemnités de départ à la retraite, tout comme les remboursements obtenus au titre des prestations servies, sont enregistrés en résultat au sein des postes « salaires et traitements » et « charges sociales ».

Analyse de la provision pour grosses réparations

Les provisions pour charges de grosses réparations s'analysent comme suit par nature de dépenses :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Coûts liés à la chaussée	698 928	688 419
Autres (signalisation, peinture,...)	419 767	457 983
Total	1 118 695	1 146 402

La provision pour charges de grosses réparations afférente a été consommée au cours de l'exercice à hauteur de 89.221 euros (contre une consommation de 107.806 euros au cours de l'exercice 2006).



COMPTES ANNUELS

NOTE 11. EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Analyse par nature

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit s'analysent comme suit :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Emprunts liés à la convention de crédit :		
- Pool bancaire	65 335 000	65 335 000
- BEI	14 520 769	20 580 617
	79 855 769	85 915 617
Intérêts courus sur emprunts	443 069	559 651
Total	80 298 838	86 475 268

Echéances de remboursement

Les échéances de remboursement au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

	Pool bancaire	BEI	Total
2008	2 190 000	6 860 206	9 050 206
2009	2 420 000	7 660 563	10 080 563
2010	6 040 000	-	6 040 000
2011	6 405 000	-	6 405 000
2012	6 770 000	-	6 770 000
Au-delà	41 510 000	-	41 510 000
Total	65 335 000	14 520 769	79 855 769

Intérêts

L'emprunt auprès du pool bancaire supporte un taux variable fonction de l'Euribor 6 mois majoré de 0,65%, non compris la commission de 0,35% versée au garant de la dette (voir ci-dessous).

L'emprunt auprès de BEI est rémunéré au taux fixe de 3,90% non compris la commission de 0,35% versée au garant.

La convention de crédit prévoit que 85% de l'en-cours de dette contractée à taux variable doit faire l'objet d'une couverture de taux pour limiter les risques engendrés par la variabilité du taux. A cet effet, la société dispose au 31 décembre 2007 des instruments suivants :

- cinq swaps de notionnel de 30.000.000 francs (4.573.471 euros), soit au total 150.000.000 francs (22.867.355 euros) lors de leur mise en place, s'amortissant jusqu'à leur terme en juin 2008 et d'un montant net de 1.464.334 euros au 31 décembre 2007 (2.075.410 euros au 31 décembre 2006), soit au total 7.321.670 euros (10.377.050 euros au 31 décembre 2006), permettant à la société de payer le taux fixe de 4,96% majoré de 0,65%, non compris la commission de 0,35% versée au garant de la dette, en contrepartie de la réception du taux variable Euribor. La juste valeur de ces cinq swaps s'élève à -7.628 euros au 31 décembre 2007 (-125.056 euros au 31 décembre 2006) ;
- un swap de montant notionnel amortissable de 21.000.000 euros (20.000.000 euros au 31 décembre 2006), mis en place en 2005 et venant à échéance en juin 2009, permettant à la société de payer le taux Euribor 12 mois plafonné à 4%, en contrepartie du taux variable Euribor 6 mois. La juste valeur de ce swap s'élève à 221.889 euros au 31 décembre 2007 (121.716 euros au 31 décembre 2006) ;
- un swap de notionnel de 20.000.000 euros, mis en place en 2005 et venant à échéance en juin 2015, permettant à la société de payer le taux Euribor 4 ans compris dans un tunnel de taux allant de 2,65% à 5,70%, en contrepartie du taux variable Euribor 6 mois. La juste valeur de ce swap s'élève à -158.893 euros au 31 décembre 2007 (-209.114 euros au 31 décembre 2006) ;
- un swap de notionnel de 4.000.000 euros, mis en place en le 15 juin 2007 et venant à échéance en juin 2009, permettant à la société de payer le taux fixe de 4,63%, en contrepartie de la réception du taux variable Euribor 6 mois. La juste valeur de ce swap s'élève à -3.491 euros au 31 décembre 2007.

Clause de déchéance du terme

Selon la convention de crédit conclue le 16 juin 2003, les événements suivants constituent des cas d'exigibilité anticipée de la dette : non-paiement, violations d'obligations, déclaration inexacte, manquement croisé, insolvabilité, cessation ou changement ou suspension d'activité, procédure de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, nomination d'administrateurs provisoires ou de conciliateurs ou de mandataires liquidateurs, existence de mesures conservatoires ou d'exécution prises par des créanciers, illégalité, procédure d'alerte, contentieux constituant un changement significatif défavorable, perte de la concession, perte des documents de sûreté, résiliation et violation d'une loi applicable.



Sûretés consenties

En vertu des conventions relatives aux sûretés, la société s'engage à consentir à CDC Finance – CDC Ixis en qualité d'agent intercréancier et agent de crédit, à la Banque Européenne d'Investissements en qualité d'agent de crédit, et à CDC Ixis Financial Guaranty Europe en qualité de garant, les sûretés suivantes :

- le nantissement de tous les droits, titres et intérêts, présents ou futurs, certains ou éventuels relatifs aux comptes bancaires dits "compte coordinateur" et "compte de réserve" ouverts par la société auprès de CDC Finance – CDC Ixis et figurant à l'actif du bilan de la société au sein du poste "disponibilités" pour un montant total de 8.537.524 euros au 31 décembre 2007 (11.308.119 euros au 31 décembre 2006) ;
- le nantissement du compte d'instruments financiers et des instruments financiers dont la société est titulaire, ainsi que tous les fruits et produits qui y sont attachés ;
- la cession de la créance de la société à l'égard de la ville de Marseille correspondant à l'indemnité de rachat qui serait versée par le concédant conformément à l'article 63 du cahier des charges de la concession en cas de rachat de la concession avant son terme (voir note 21).

Garantie obtenue auprès d'un organisme de garantie financière

La société verse à un organisme de garantie financière, CDC Ixis Financial Guaranty Europe, une commission égale à 0,35% de l'en-cours de crédit destinée à garantir le service de la dette bancaire. Cette commission a été versée à hauteur de 60% de son montant total au cours du premier semestre 2003. Le solde de 40% est versé selon un échéancier parallèle à celui des remboursements d'emprunt. La commission est prise en charge en résultat financier en tant que complément aux intérêts versés sur la dette bancaire.

La partie de la commission versée par avance figure en charges constatées d'avance à l'actif et est reprise en résultat au cours de la période concernée par la garantie. Celle-ci prendra fin en 2020, date du dernier remboursement de la dette bancaire.

NOTE 12. DETTES FISCALES ET SOCIALES

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Impôt sur les bénéfices	650 565	472 612
Participation des salariés	320 403	281 245
Dettes vis-à-vis des organismes sociaux	414 057	270 757
Taxe sur la Valeur Ajoutée	610 996	394 040
Autres	311 626	303 753
Total	2 307 647	1 722 407

NOTE 13. AUTRES DETTES

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Concours bancaires courants	1 405	1 012
Dépôts et cautionnements	296 402	281 378
Autres	587 089	664 771
Total	884 896	947 161

Les dépôts et cautionnements représentent les montants versés par les clients lors de la souscription des abonnements TIS et la remise des badges correspondant ; ils sont remboursés à l'occasion de la résiliation de ces abonnements ou constatés en produit en cas de perte du badge.



■ COMPTES ANNUELS

NOTE 14. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Analyse par nature

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Indemnités reçues pour l'exploitation de réseaux de télécommunications	176 438	219 686
Contrats de publicité	13 370	13 142
Total	189 808	232 828

Les indemnités reçues pour l'exploitation des réseaux de télécommunications ont été perçues lors de la mise en place des conventions d'exploitation, elles sont comptabilisées dans les prestations annexes incluses dans le chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'écoulement du temps jusqu'au terme des contrats.

Echéances de comptabilisation en produits

	Produits à rapporter aux résultats futurs
2008	56 419
2009	40 861
2010	23 376
2011	23 376
2012	23 376
Au-delà	22 400
Total	189 808

NOTE 15. ECHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Les créances clients et les autres créances ont des échéances à moins d'un an. Les dettes, autres que les emprunts auprès des établissements de crédit, ont des échéances à moins d'un an.

NOTE 16. RECETTES DE PÉAGES

Les recettes péages enregistrées en chiffre d'affaires correspondent aux montants des péages hors taxes perçus sur le tunnel principal concédé.

Les recettes péages de l'exercice 2007 correspondent au passage de 16.237.161 véhicules (15.847.317 véhicules pour l'exercice 2006) au tarif moyen de 2,42 euros toutes taxes comprises (2,32 euros toutes taxes comprises pour l'exercice 2006). Le tarif de base du passage hors remises est passé de 2,40 euros toutes taxes comprises à 2,50 euros toutes taxes comprises au 1er janvier 2007.



NOTE 17. AUTRES PRODUITS ET CHARGES, NETS

	2007	2006
Charges :		
- coût des réparations sur dégâts causés par des tiers	(75 555)	(56 705)
- comptabilisation en perte de créances clients	(27 257)	(27 791)
- redevances versées à la Communauté Urbaine	(146 297)	(138 026)
- divers	(2 517)	(821)
Produits :		
- indemnités d'assurance reçues	126 969	74 715
- dettes prescrites reprises en résultat	182 142	-
- divers	8 986	6 090
Produits (charges) nets	66 471	(142 538)

Les dépenses de réparations engagées par la société suite à des sinistres pris en charge par les compagnies d'assurance sont présentées au sein du poste "autres charges". Cette présentation permet de mettre en regard les dépenses externes supportées par la société suite à la survenance de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes reçues.

NOTE 18 RÉSULTAT FINANCIER

	2007	2006
Charges d'intérêts sur emprunts	(3 806 560)	(3 243 043)
Produits (charges) d'intérêts des instruments de couverture	(202 976)	(596 769)
Charges d'intérêts sur titres subordonnés convertibles	-	(9 738)
Charges financières liées au refinancement des emprunts mis en place en 2003 et rapportées en résultat	(103 413)	(114 237)
Commissions versées au garant de la dette bancaire	(274 524)	(303 288)
Produits issus des placements de la trésorerie	316 484	394 554
Intérêts d'emprunts incorporés au coût des immobilisations en cours de construction	281 057	267 995
Autres produits (charges) financiers	7 115	1 795
Résultat financier	(3 782 817)	(3 602 731)

NOTE 19 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

	2007	2006
Prix de cession des immobilisations cédées	18 102	14 567
Indemnités perçues dans le cadre du contentieux peinture	553 557	-
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou sorties de l'actif	(26 969)	(55 690)
Autres produits (charges) exceptionnels	(8 994)	80
Résultat exceptionnel	535 895	(41 043)

La société a comptabilisé en résultat de l'exercice le montant des indemnités qui lui ont été attribuées suite à un jugement en appel dans le cadre d'un contentieux lié à la qualité des peintures intérieures du tunnel. Le montant des indemnités comptabilisées correspond à la différence entre les indemnités accordées lors du jugement en appel et les indemnités accordées lors du jugement en première instance qui avaient déjà été enregistrées en résultat de l'exercice 2003 pour un montant de 250.773 euros. Les intérêts et pénalités de retard liés à ces indemnités (soit environ 226.000 euros) n'ont pas été enregistrés en produits de l'exercice. Ce contentieux fait l'objet d'un pourvoi en cassation.



■ COMPTES ANNUELS

NOTE 20. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Les charges à étaler et les intérêts d'emprunt supportés en phase de construction inclus dans le coût du tunnel sont sources de passifs d'impôts différés. S'ils étaient comptabilisés, ces passifs d'impôts différés seraient partiellement compensés par des actifs d'impôts différés issus de certaines provisions considérées comme non déductibles au plan fiscal. Les bases d'impôts différés et les impôts différés correspondants sont les suivants :

	Base des impôts différés			Impôts différés correspondants		
	31 décembre 2005	Variations résultat	31 décembre 2006	31 décembre 2006 Créances (Dettes) 34,43%	Variations résultat	31 décembre 2007 Créances (Dettes) 34,43%
Provisions sur actif circulant	242 924	(10 285)	232 639	83 639	(3 541)	80 098
Provisions pour grosses réparations	1 146 402	(27 707)	1 118 695	394 706	(9 540)	385 167
Provision engagements sociaux	154 460	(392)	154 068	53 181	(135)	53 046
Frais financiers période intercalaire	(684 096)	34 705	(649 391)	(235 534)	11 949	(223 585)
Charges à étaler	(1 754 935)	216 579	(1 538 356)	(604 224)	74 568	(529 656)
Produits constatés d'avance	232 828	(43 020)	189 808	80 163	(14 812)	65 351
Participation des salariés	281 270	39 158	320 428	96 841	13 482	110 323
Autres	49 579	3 043	52 622	17 070	1 048	18 118
Total	(331 568)	212 081	(119 487)	(114 159)	73 019	(41 139)

Si les impôts différés étaient comptabilisés, les capitaux propres de la société auraient été réduits de 41.139 euros au 31 décembre 2007 (114.159 euros au 31 décembre 2006) et la charge d'impôt serait modifiée comme suit :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Charge d'impôt au compte de résultat	5 350 880	4 753 395
Charge (produit) d'impôt différé	(73 019)	(81 146)
Charge d'impôt après impôt différé (1)	5 277 861	4 672 249
Bénéfice avant impôt y compris participation des salariés (2)	15 378 401	13 833 258
Taux d'impôt effectif (1) / (2)	34,32%	33,78%
Taux d'impôt en vigueur, pour mémoire	34,43%	34,43%

NOTE 21. ENGAGEMENTS FINANCIERS

En dehors des engagements relatifs aux instruments de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêts décrits en note 11, les engagements financiers de la société sont les suivants :

- La société a consenti une caution à la ville de Marseille au titre de l'exploitation pour un montant de 152.449 euros.
- Le concédant a la faculté à compter de 2015 et moyennant un préavis d'un an de racheter la concession. En cas de rachat, le concessionnaire aura droit à une indemnité pour manque à gagner égale à la moyenne des produits nets réalisés pendant les sept dernières années précédant la date de rachat déduction faite des deux années les moins favorables au concessionnaire, multipliée par le nombre d'années restant à courir jusqu'à l'expiration normale de la concession.



NOTE 22. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des dirigeants de la société ont représenté 139.960 euros bruts au cours de l'exercice 2007 (124.542 euros bruts au 31 décembre 2006).

NOTE 23 VENTILATION DE L'EFFECTIF

Statuts	Effectif moyen	
	2007	2006
Cadres	7	7
Agents de maîtrise	27	25
Employés	36	38
Total	70	70



■ RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2007

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont principalement porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués aux immobilisations corporelles et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la provision pour grosses réparations inscrite au passif du bilan de la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

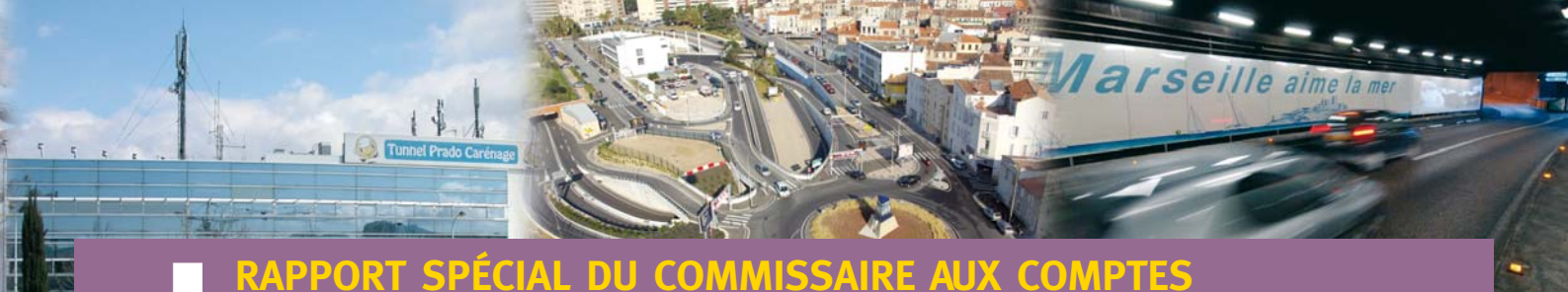
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements de toute nature consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marseille, le 6 mars 2008
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Georges Maregiano
Associé



RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions ou engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Déplafonnement de la prime d'avance fixée au sein de la convention conclue avec les sociétés Campenon Bernard Méditerranée et EIFFAGE TP.

- Administrateurs concernés : sociétés VINCI Concessions, SEMANA, SNEL, VINCI SA, EIFFAGE et EIFFAGE TP.
- Nature et objet : déplafonnement de la prime d'avance relative au contrat de travaux portant sur la construction d'une nouvelle bretelle d'accès au tunnel Prado-Carénage.
- Modalités : votre société a conclu en 2005 un contrat de travaux avec les sociétés Campenon Bernard Méditerranée et EIFFAGE TP, filiales respectives des Groupes VINCI et EIFFAGE. Ce contrat concerne la construction d'une nouvelle bretelle d'accès au tunnel Prado-Carénage, mise en service le 4 juin 2007, et porte sur un montant total forfaitaire de 13,1 millions d'euros hors taxes. Le montant des dépenses, relatives à ce contrat, inscrites à l'actif du bilan de la société au 31 décembre 2007 s'élève à 13.894.703 euros. Il comprend une prime d'avance qui était contractuellement plafonnée à 2% par mois du montant du marché, sur deux mois maximum. Compte tenu de la mise en service du tunnel avec trois mois d'avance, votre conseil d'administration du 17 septembre 2007 a autorisé le déplafonnement de cette prime pour porter son taux de 4% à environ 6% du montant du marché, soit 794.703 euros dont 270.703 euros issus du déplafonnement.

2 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Conventions conclues avec les sociétés IXIS Corporate & Investment Bank

Convention sur les conditions générales du refinancement de la dette

- Nature et objet : convention fixant les termes et conditions générales communs applicables aux conventions et accords contractuels relatifs à l'opération de refinancement de la dette de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage.
- Modalités : votre société a conclu en 2003 une convention, ayant fait l'objet de deux avenants, fixant les termes et les conditions générales communs aux conventions et accords contractuels relatifs aux opérations de refinancement de la dette de votre société. Cet accord prévoit notamment que la société IXIS Corporate & Investment Bank intervient en qualité d'agent inter-crédanciers du contrat de crédit et agent du contrat de crédit. A ce titre et au cours de l'exercice 2007, votre société a versé à la société IXIS Corporate & Investment Bank des commissions pour un montant total hors taxe de 13.000 euros.

Convention de crédit

- Nature et objet : convention de crédit conclue avec un syndicat bancaire dont la société IXIS Corporate & Investment Bank est chef de file et agent.
- Modalités : cette convention de crédit porte sur un montant maximum de 85 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2003, les tirages effectués ont porté sur un montant de 73 millions d'euros. Depuis, aucun tirage supplémentaire n'a été effectué. Afin de tenir compte des investissements relatifs au nouvel accès au tunnel Prado-Carénage, un avenant à la convention de refinancement de la dette a été conclu au cours de l'exercice 2005. Aux termes de cet avenant, les échéances de remboursement de l'emprunt conclu avec le pool bancaire, fixées initialement au 15 juin 2006 et au 15 juin 2007 pour des montants respectifs de 2.920.000 euros et de 2.190.000 euros, ont fait l'objet d'un rééchelonnement sur l'ensemble des échéances suivantes étant précisé que l'échéancier initial de remboursement a été prolongé de 6 mois pour se terminer le 15 décembre 2020 au lieu du 15 juin 2020. En application de cet avenant, aucun remboursement de l'emprunt n'a été opéré au cours de l'exercice 2007. Le montant des intérêts versés par votre société à l'agent inter-crédanciers s'élève à 3.132.766 euros au titre de l'exercice 2007.

Conventions de nantissement des comptes bancaires et des comptes d'instruments financiers

- Nature et objet : nantissement des comptes bancaires et des comptes d'instruments financiers de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage en garantie du paiement complet et de l'extinction de la dette résultant des conventions de crédit signées.
- Modalités : la conclusion de ces conventions de nantissement des comptes bancaires et des comptes d'instruments financiers constituait une condition suspensive à la mise à disposition des fonds par les prêteurs dans le cadre de la convention de crédit évoquée ci-avant. Le montant total des comptes bancaires et des comptes d'instruments financiers de la société et objet de ces conventions de nantissement s'élève à 11.308.119 euros au 31 décembre 2006.



RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Conventions de nantissement des comptes bancaires et des comptes d'instruments financiers

- Nature et objet : nantissement des comptes bancaires et des comptes d'instruments financiers de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage en garantie du paiement complet et de l'extinction de la dette résultant des conventions de crédit signées.
- Modalités : la conclusion de ces conventions de nantissement des comptes bancaires et des comptes d'instruments financiers constituait une condition suspensive à la mise à disposition des fonds par les prêteurs dans le cadre de la convention de crédit évoquée ci-avant. Le montant total des comptes bancaires et des comptes d'instruments financiers de la société et objet de ces conventions de nantissement s'élève à 8.537.524 euros au 31 décembre 2007.

Convention de délégation des paiements d'indemnités par les assureurs

- Nature et objet : délégation des paiements d'indemnités versées par les assureurs de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage au titre des polices d'assurance souscrites par la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage en garantie de ses obligations résultant des conventions de crédit signées.
- Modalités : cette convention n'a pas eu d'effet pour votre société au cours de l'exercice 2007.

Convention de cession d'une créance interprofessionnelle

- Nature et objet : cession de la créance correspondant à l'indemnité de rachat qui serait due à la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage dans l'hypothèse d'un rachat du contrat de concession par la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole.
- Modalités : cette convention n'a pas eu d'effet pour votre société au cours de l'exercice 2007.

Convention d'octroi d'une option de sortie en faveur de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

- Nature et objet : accord quadripartite prévoyant les conditions d'octroi d'une option de sortie en faveur de la BEI arrangée par la société IXIS Corporate & Investment Bank.
 - Modalités : aux termes de cet accord :
 - la société IXIS Corporate & Investment Bank s'engage à émettre une lettre de garantie sur demande au profit de la BEI ;
 - votre société s'engage à rembourser la société IXIS Corporate & Investment Bank les sommes qui seraient appelées par la BEI au titre de la lettre de garantie sur demande émise ;
 - la société CDC Ixis Financial Guaranty Europe s'engage à émettre en faveur de la société IXIS Corporate & Investment Bank une garantie à première demande afin de rehausser l'opération décrite ci-avant.
- Cette convention n'a pas eu d'effet pour votre société au cours de l'exercice 2007.

Marseille, le 6 mars 2008
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Georges Maregiano
Associé



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage.

PARTIE 1- PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé de 11 membres. Dix sont les représentants des principaux actionnaires de la société et un seul, le Président est une personne physique.

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la société.

Deux représentants du comité d'entreprise sont convoqués à toutes les séances du conseil d'Administration. Ils assistent aux réunions avec voix consultative.

Il n'existe pas de règlement intérieur pour le fonctionnement du conseil.

Un comité des rémunérations des mandataires sociaux composé de deux membres est en place depuis l'exercice 2003.

2. ORGANISATION DES REUNIONS DU CONSEIL

De façon habituelle, le Conseil se réunit au moins trois fois par an : en février pour l'arrêté des comptes, en juin et au quatrième trimestre.

Compte tenu de la localisation des administrateurs, la plupart des réunions se tiennent à Paris.

En 2007, il s'est tenu quatre réunions : le 22 février, le 26 avril, le 17 septembre, le 12 décembre.

La participation des administrateurs a été supérieure à 80%.

Des dossiers de préparation sont envoyés par la direction aux administrateurs quelques jours en avance.

3. REMUNERATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale tenue en avril 2007 n'a pas attribué de jetons de présence aux administrateurs.

4. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2007

A. Questions financières

Le Conseil a arrêté les comptes de l'exercice 2006 le 22 février. Compte tenu des résultats financiers il a proposé l'affectation du résultat et la distribution d'un dividende de 1,25 € par action soit une augmentation de 16% par rapport à l'année précédente.

Les informations financières détaillées sont fournies au Conseil pour l'examen des comptes intermédiaires au 30 juin et pour l'arrêté des comptes au 31 décembre.

B. Questions d'organisation et d'exploitation

A chaque Conseil, le Directeur Général fait un point sur l'activité de la société tant en ce qui concerne le trafic et les recettes que les événements qui ont marqué la période écoulée depuis le précédent Conseil.

Les questions de sécurité sont régulièrement exposées au Conseil ainsi que les différentes mesures mises en œuvre dans le cadre de l'exploitation.

Les questions sociales importantes sont développées ainsi que la politique de rémunération des salariés. Le Conseil est informé des accords d'entreprise conclus par la direction et les représentants des salariés.

C. Questions de stratégie et de développement

Ces questions sont essentiellement évoquées au cours du Conseil de fin d'année où la direction propose le budget de l'année à venir.

Si les dépenses d'exploitation évoluent de façon régulière et en fonction du trafic et du vieillissement de l'ouvrage et des équipements, le programme d'investissement est discuté par les Administrateurs qui demandent toutes explications utiles à la Direction.

Ainsi il a été décidé de poursuivre le programme de rénovation des équipements du tunnel et des cabines de péage.

Le Conseil a été informé de l'évolution du chantier du tunnel Rège. Le montant total de l'investissement a été de 17,3 M€. Cette réalisation va apporter une amélioration sensible des accès sud du tunnel en direction de l'avenue du Prado.

Le Conseil a décidé de participer à la réponse à l'appel d'offres lancé par la communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour la réalisation du tunnel Prado Sud sous forme d'une concession. Pour le compte d'un groupe constitué par Vinci SA, Vinci Concessions et Eiffage, SMTPC a rédigé l'offre d'exploitation de ce nouvel ouvrage dans le cadre d'un contrat de prestations de services.

5. COMITE DES REMUNERATIONS

Le comité des rémunérations a fait approuver ses propositions de rémunération du PDG par le Conseil du 22 février 2007.

6. COMITE D'AUDIT

comprenant trois administrateurs.

Sous la présidence de M. Eric Cotte représentant Bonnasse Lyonnaise de Banque, le comité composé de Philippe Delmotte, représentant Eiffage TP, et Pierre Louis Delseny, représentant SNEL s'est réuni le 19 février 2008 pour examiner les comptes de l'exercice 2007.

Le comité a entendu le Commissaire aux Comptes, le responsable du département administratif et financier et le PDG.

Le rapport du comité a été diffusé au cours du conseil d'administration du 22 février 2008.



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE

7. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions conclues au cours des exercices précédents ont été poursuivies en 2007 à l'exception du contrat de tenue et gestion du compte des TSC passé avec Calyon.

Il s'agit principalement des conventions concernant :

- le contrat de prêt et ses avenants passés avec IXIS-CIB
- le contrat de travaux du tunnel Rège passé avec Vinci et Eiffage

S'agissant des nouvelles conventions réglementées autorisées au cours de l'exercice, le Conseil d'Administration du 17 septembre a autorisé le déplaçonnement de la prime d'avance relative au contrat de travaux portant sur une nouvelle bretelle d'accès au tunnel Prado-Carénage.

Conformément à la réglementation, ces conventions ont fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration. Elles seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

8. ETENDUE DES POUVOIRS DU PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

A l'occasion de la nomination de M. SABY, le Conseil a renouvelé les pouvoirs attribués à M. ABRAHAM par le Conseil le 18 juin 1998 à savoir :

« Il dispose à cet égard des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ou réserve au Conseil d'Administration. »

Dans la pratique, le Conseil est informé ou associé à toutes les décisions d'une certaine importance.

PARTIE 2- PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

1. INTRODUCTION

A. Définition du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la société ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

B. Finalités et limites

Il est rappelé que dès l'origine du projet, SMTPC a choisi d'assurer directement l'exploitation de l'ouvrage et a ainsi fixé des orientations de gestion tendant à réduire et maîtriser les coûts d'exploitation.

Une des orientations majeures a été l'automatisation de la chaîne de perception du péage entre la voie de la gare de péage et l'inscription de la recette en comptabilité et en trésorerie.

La deuxième orientation a été la limitation de l'effectif et en particulier de l'effectif administratif alors même que nous assurons en interne la totalité de la vie sociale de cette entreprise (hors tenue du registre d'actionnaires). Cela signifie qu'il n'existe pas de véritable service de contrôle interne déhiérarchisé et rattaché au Président Directeur Général.

C. Principes d'évaluation du système de contrôle interne

Compte tenu de ce qui précède, la préoccupation constante de la Direction a été d'ouvrir largement l'audit des Commissaires aux Comptes en leur demandant des analyses fines sur un certain nombre de points.

Des audits spécifiques sont réalisés par les Commissaires aux Comptes et avec l'appui total de la Direction. L'autorité de contrôle est reconnue par les équipes SMTPC.

Le comité d'audit constitué avec trois Administrateurs se réunit une fois par an pour analyser un sujet déterminé.

2. LE SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

A. Environnement de contrôle

A.1 Culture d'entreprise

La perception du péage est un des métiers de base de l'entreprise. La transaction unitaire est d'un montant faible, 2,5 € en 2007, mais elle est payée par un grand nombre de clients, 16 millions par an. De plus une partie non négligeable, près de 20%, est payée en espèces.

Le contrôle de la recette péage fait donc partie intégrante de la culture de ce type d'entreprise et fait l'objet d'une attention particulière.

Le contrôle des achats et autres frais d'exploitation est soumis à des règles classiques de bonne gestion.

A.2 Les acteurs du contrôle interne

Les responsables des départements ont été recrutés en tenant compte de leur expérience acquise dans les activités similaires. En particulier le Chef du département commercial est issu d'une société d'autoroutes où il exerçait une responsabilité opérationnelle dans le péage. Depuis son départ à la retraite en fin d'année, le département est rattaché au département administratif et financier.

Les receveurs de péage et les surveillants de péage sont formés à leur activité et sont conscients des contraintes qui pèsent sur leur résultat. Les écarts de recette sont à justifier dès la fin de poste.

Depuis septembre 2003, un agent à mi-temps a été affecté au département administratif et financier afin d'assurer au jour le jour le contrôle de gestion de la recette tous modes de paiement confondus.



B. Le contrôle de la recette péage

B.1 Les procédures opérationnelles

Les consignes d'exploitation à l'usage des receveurs et surveillants de péage ont été rédigées à la mise en service du tunnel ; elles ont été adaptées aux évolutions du matériel de péage et des moyens de paiement.

B.2 L'organisation du contrôle

Le contrôle est organisé selon le schéma joint en annexe. Chacun des trois départements concernés assume ses propres niveaux de contrôle.

Le département administratif et financier est responsable du contrôle de gestion au jour le jour. Toutes les informations relatives à la recette péage sont collectées par le contrôleur de gestion qui met en évidence les éventuelles anomalies suivant les modes de paiement (voir en annexe un exemple de tableau de synthèse pour la recette espèce).

B.3 Infrastructure informatique et gestion des données

Le logiciel spécifique de gestion du péage a été commandé dans le cadre de la construction de l'ouvrage à une société de services informatiques. Un des responsables du projet a été recruté par SMTPC à la mise en service du tunnel pour être le responsable du service informatique. Toutes les évolutions du logiciel ont été réalisées en interne et plus de 10 ans après sa mise en fonctionnement, le logiciel péage donne toute satisfaction.

L'infrastructure de base du système informatique est un ordinateur IBM AS400. L'organisation des réseaux est décrite sur le schéma joint en annexe.

Le matériel de péage a fait l'objet d'une rénovation totale pour le passage en l'an 2000. C'est le responsable du département informatique qui a été chargé de ce projet de façon à assurer une intégration parfaite de l'ensemble des systèmes d'information.

B.4 Traitement des recettes en espèces et remise en banque

Depuis l'origine les recettes espèces provenant des voies de péage font l'objet d'une deuxième reconnaissance par le surveillant de péage en poste de nuit. Les espèces sont ensuite conditionnées et transportées par une entreprise spécialisée directement à la Banque de France.

La Banque de France a décidé de modifier les conditions de remise des espèces et a mis en place une procédure d'agrément très stricte pour les sociétés désirant faire des remises en direct comme c'est le cas de SMTPC.

Le matériel de traitement des espèces a du être complété par l'acquisition d'une encartoucheuse de façon à confectionner des rouleaux normalisés et identifiés par remettant, et d'une filmeuse pour constituer et fermer les sacs par type de pièces.

De nouvelles procédures ont du être développées pour les surveillants de péage chargés de cette tâche, lesquelles procédures ont reçu l'agrément formel de la Banque de France. Des visites périodiques sont organisées par le personnel de la Banque de France.

C. Contrôle des dépenses

Le budget de dépenses est préparé par chaque département et présenté au Président Directeur Général. Le budget final tant en fonctionnement qu'en investissement est soumis pour approbation au Conseil d'Administration de fin d'année.

Les engagements sont délégués à chaque département sauf les marchés et les investissements. Toutes les dépenses d'un montant supérieur à 8000 € sont visées par le Directeur Général.

Un suivi budgétaire par département est mis en place dans les fichiers comptables.

D. Information et communication

Le chef de département administratif et financier reporte directement au Président Directeur Général. Celui-ci est informé des anomalies de fonctionnement et de toutes celles susceptibles d'impliquer du personnel de la société.

E. La mesure du contrôle interne

A l'initiative des Commissaires aux comptes, des audits sont réalisés sur des sujets sensibles : système informatique en 2002, revue fiscale en 2003, suivi et gestion de la trésorerie en 2003, procédures liées à la paie et au suivi du personnel en 2004, immobilisations et examen critique de l'approche par composants en 2005, audit du système d'information et du processus du traitement du chiffre d'affaires péage en 2006 et 2007.

Des rapports sont émis et présentés à la direction générale. Ceci permet une évaluation extérieure de la qualité des méthodes utilisées et ouvre la voie aux modifications à apporter à nos systèmes pour améliorer la qualité du contrôle.



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE CONTROLE INTERNE

F. L'évaluation des risques

La mise en place du refinancement de la dette a nécessité au cours des années 2002 et 2003 une réactualisation des risques de la concession.

En particulier l'étude de trafic concernant l'ouverture de la rocade L2 a été reprise par le bureau d'études SETEC et les résultats ont été reportés dans le modèle financier.

Le modèle financier est actualisé chaque année et est fourni à l'agent intercréancier du syndicat bancaire. Il reprend donc les résultats de l'exercice écoulé et intègre les nouvelles hypothèses de trafic, de taux d'intérêt.

Le modèle financier mis à jour pour intégrer l'investissement du tunnel Rège a fait l'objet d'un audit par le cabinet KPMG à la demande des prêteurs en 2005.

La société et ses partenaires disposent d'un outil d'évaluation des risques fiable et bien adapté à ce type d'activité.

Par ailleurs différents audits ont été réalisés à la demande des prêteurs sur les investissements de renouvellement, les assurances.

A la demande des prêteurs, la dette de la société fait l'objet d'une notation par deux agences spécialisées Les informations à fournir aux agences Standard & Poor's et Moodys obligent la société à maintenir sa vigilance sur les différents points.

L'introduction en bourse des actions de notre société a imposé à la direction de nouvelles contraintes en termes d'information et de délai pour fournir cette information. La société s'est efforcée d'y répondre tout en constatant la faiblesse de ses moyens.

A la demande de la société Vinci, actionnaire SMTPC, une analyse des risques a été conduite par le cabinet SAGERIS. Celle-ci a conduit à l'établissement d'une cartographie des risques et à la rédaction d'un rapport remis à Vinci, SMTPC et tenu à la disposition des Administrateurs.

D'ores et déjà des opérations visant à traiter certaines observations ont été mises en œuvre. C'est ainsi que le contrôle d'accès aux locaux a été renforcé et soumis à un contrôle d'empreintes digitales.

A la demande de la société de bourse Gilbert Dupont qui est chargée de l'animation du titre par un contrat de liquidité, EthiFinance, une agence d'analyse indépendante a réalisé une analyse de la responsabilité sociale de l'entreprise. Le rapport a été diffusé à la société.

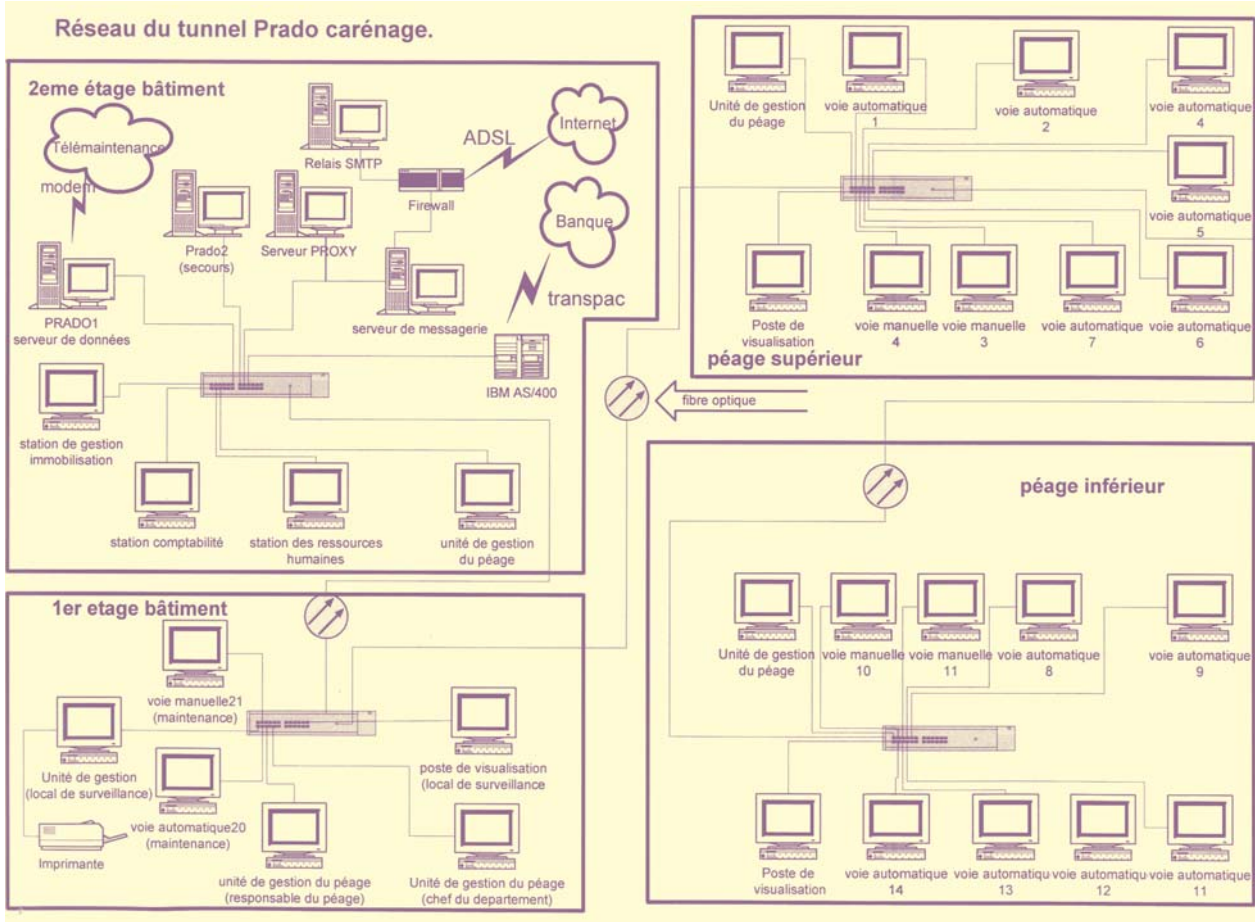
3. AXES DE PROGRÈS

La société s'organise pour mettre en œuvre les nouvelles directives applicables aux sociétés cotées suite à la transposition des directives européennes. Il faudra ainsi améliorer les contrôles périodiques de façon à fournir les comptes semestriels et annuels dans des délais raccourcis.

La gouvernance sera modifiée pendant l'année 2008 et les fonctions de Président et Directeur Général seront dissociées. La mise en œuvre du cadre de référence AMF sera de la responsabilité du Président.



ORGANISATION DE LA CHAÎNE DE TRAITEMENT ET CONTRÔLE DE LA RECETTE PÉAGE						
DEPARTEMENT COMMERCIAL			DEPARTEMENT INFORMATIQUE	DEPARTEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER		BANQUES
VOIE DE PÉAGE	LOCAL DE SURVEILLANCE	SALLE DE COMPTAGE	SYSTEME CENTRAL DE GESTION	FICHER COMPTABLE	CONTRÔLE DE GESTION	
compte les véhicules	COMPTAGES TRAFIC		statistiques passages violations			
traite la transaction quel que soit le mode de paiement transmet les informations sauvegarde les informations	TELEPEAGE traitements horaires et transmission		traite les transactions, gère les comptes clients, émet les ordres de virement	enregistre les produits	collationne l'ensemble des informations	traite les ordres de virement
	CARTE BANCAIRES traitements horaires et transmission		traite les transactions, compacte sur une semaine, émet les demandes de paiement	enregistre les mouvements de trésorerie	établit les états journaliers de recoupement	traite les CB
Comptage de la recette de la voie manuelle par le receveur, comparaison avec la recette théorique		CHEQUE bordereau de remise			justifie les écarts	traite les chèques
	Approvisionnement des bols rendu de monnaie	ESPECES comptage, conditionnement, traitement des monnaies			Comparaison avec les retours banques	notifie les écarts de comptage
	Approvisionnement des jetons pour vente cabine	JETONS comptage, remise pour conditionnement				





■ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport du commissaire aux comptes établi en application de l'article L. 225- 235 du Code de commerce, sur le rap- port du Président du conseil d'adminis- tration de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Société Marseillaise du Tunnel Prado-Carénage et en application des dispositions de l'article L. 225 235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225 37 du Code de commerce.

Marseille, le 6 mars 2008
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Georges Maregiano
Associé



■ AVIS DE REUNION VALANT AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale le 29 avril 2008 à 11H00, au siège de la société, 3 avenue Arthur Scott, MARSEILLE 10^{ème}, en vue de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Conseil d'administration sur la marche de la société, présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007 et quitus aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice écoulé ;

Rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2007

- Rapport du président sur le contrôle interne et le fonctionnement du conseil d'administration

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les procédures de contrôle interne et au traitement de l'information comptable et financière

- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission et approbation des conventions relevant de l'article L.225-38 du code de commerce

- Affectation des résultats

- Renouvellement du mandat d'un administrateur

- Renouvellement du mandat d'un administrateur

- Nomination d'un administrateur

- Programme de rachat d'actions

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les projets de résolutions suivants seront soumis à son approbation, à savoir :

Première résolution :

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu :

- le rapport du conseil d'administration, auquel est joint le rapport du président conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce,

- et le rapport général du commissaire aux comptes,

approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2007, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution :

Conventions de l'article 225-38 du code de commerce.

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article 225-38 du code de commerce, l'Assemblée Générale approuve dans les conditions fixées par la loi chacune des conventions qui y sont relatées.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale constate que les comptes annuels font apparaître un bénéfice de l'exercice d'un montant de 10 027 521 euros.

L'Assemblée Générale décide d'affecter ce bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

• à la réserve légale, à concurrence de 5% du bénéfice de l'exercice, soit 501 376 euros,

• à titre de distribution de dividendes pour un montant 7 588 750,00 euros correspondant à un dividende de 1,30 euros par action, ce dividende étant éligible à l'abattement de 40%

• en report à nouveau le solde, soit 1 937 395 euros.

L'Assemblée Générale décide de fixer la date de mise en paiement des dividendes à compter du 20 mai 2007.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I, l'Assemblée Générale déclare qu'il a été distribué un dividende de 1,25 euros au titre de l'exercice 2006, 5,4 euros au titre de l'exercice 2005 et 5,2 euros au titre de l'exercice 2004 étant rappelé que le nominal de l'action a été divisé par 5 par décision de l'assemblée générale du 4 décembre 2006.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de l'administrateur BONNASSE LYONNAISE DE BANQUE pour une durée de quatre ans. Le présent mandat prendra fin à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2011.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de l'administrateur VINCI SA pour une durée de quatre ans. Le présent mandat prendra fin à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2011.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale nomme comme administrateur NATIXIS pour une durée de quatre ans. Le présent mandat prendra fin à la date de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 2011.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à acquérir des actions de la Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 et suivants du Code de Commerce, selon les finalités, modalités et conditions ci-après définies :



■ RÉOLUTIONS

1. Finalités du rachat :

Les objectifs du programme de rachat sont, par ordre de priorité, de :

- régulariser le cours de l'action de la Société par intervention systématique en contre-tendance sur le marché ;
- intervenir sur le marché des actions de la Société, par des achats ou des ventes en fonction de la situation du marché ;
- attribuer des actions aux salariés et dirigeants de la Société ou de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par le biais d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- de remettre des actions à titre de paiement ou d'échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Les actions achetées par la Société pourront être cédées ou transférées par tous moyens.

Le programme ne donnera lieu à aucune annulation des actions détenues.

2. Plafond du programme de rachat:

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre du programme de rachat ne doit pas excéder 10% du capital pour un montant maximal total de 6 000 000 €.

La Société s'engage en permanence à rester dans la limite de détention directe ou indirecte de 10 % du capital.

3. Modalités du rachat :

Les actions de la Société pourront être rachetées par intervention sur le marché ou autrement, notamment par rachat de bloc, étant précisé que la part du programme de rachat pouvant être réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres n'est pas limitée par la présente décision et pourra même couvrir l'intégralité du programme de rachat d'actions.

4. Durée et calendrier du programme de rachat :

Le programme pourra être mis en œuvre pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée.

5. Prix et montant maximum du programme :

Le prix maximum d'achat par action sera égal à 45 € (hors commissions et frais) et le prix minimum de vente par action sera égal à 20 € (hors commissions et frais).

En tout état de cause, la valeur des actions que la Société est susceptible de détenir au titre des rachats d'actions, ne pourra dépasser le montant des réserves inscrites au bilan, autres que les réserves légales.

6. Information relative au programme de rachat :

Le Conseil d'Administration informera l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, pour passer tous ordres de bourse, conclure tous contrats, signer tous actes, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations, pour effectuer toutes formalités de dépôt et de publicité où besoin sera.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre et la catégorie de ses actions peut prendre part à ces assemblées ou s'y faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux assemblées les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Les formules de procuration ainsi que les demandes de vote par correspondance sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Conformément aux articles 128 et 130 du décret du 23 mars 1967 modifié par le décret 2006-1566 du 11 décembre 2007 et sous les conditions prévues par ces textes, les actionnaires peuvent demander l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Les demandes doivent être envoyées à compter de l'avis de publication et jusqu'à vingt cinq jours avant l'assemblée générale.

Sauf présentation de telles demandes, il ne sera pas procédé à la publication d'un nouvel avis de convocation.



Société Marseillaise du Tunnel Prado Carénage

BP 60040 - 13448 Marseille Cedex 06

Téléphone **04 91 80 88 80** - Fax **04 91 80 88 81**

www.tunnelprado.com